



Access to Seeds
Index

L'essor des coopératives productrices de semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale

Inventaire des forces et des
faiblesses des coopératives
productrices de semences

Juillet 2018



Government of the Netherlands

AGRICORD



Table des matières

Abréviations et acronymes	3
Introduction	4
1. Méthodologie	5
2. L'essor des coopératives productrices de semences	7
3. Cinq idées clés concernant les coopératives productrices de semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	8
4. Évaluation des modèles d'activité existants	10
5. Performances en matière de TIC, de présence des femmes et des jeunes	12
6. Conclusions et Comité d'experts	14
7. Fiches descriptives des pays	16
7.1 Bénin	17
7.2 Burkina Faso	18
7.3 Cameroun	19
7.4 Centrafrique	20
7.5 Congo (RDC)	21
7.6 Côte d'Ivoire	22
7.7 Gambie	23
7.8 Ghana	24
7.9 Guinée	25
7.10 Libéria	26
7.11 Mali	27
7.12 Niger	28
7.13 Nigéria	29
7.14 Sénégal	30
7.15 Sierra Leone	31
7.16 Tchad	32
7.17 Togo	33

Abréviations et acronymes

AFSTA	Association africaine du commerce des semences	OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base	ONDR	Office national de développement de la riziculture
CÉDÉAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	ONG	organisation non gouvernementale
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	PAM	Programme alimentaire mondial
CILSS	Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
CNS	Comité national des semences	PSAO	Programme semencier pour l'Afrique de l'Ouest
CORAF/ WECARD	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles	RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
FBMG	Fondation Bill & Melinda Gates	SEEDPAG	Association des producteurs de semences du Ghana
FIDA	Fonds international de développement agricole	SLARI	Institut de recherche agricole de la Sierra Leone
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande de coopération internationale)	SLeSCA	Agence de certification des semences de Sierra Leone
IAR4D	recherche agricole intégrée pour le développement	TIC	Technologies de l'information et de la communication
ICRA	Institut centrafricain de recherche agronomique	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides	UNIS	Union nationale interprofessionnelle des semences
IITA	Institut international d'agriculture tropicale	UNPSB	Union nationale des producteurs semenciers du Burkina Faso
INADES	Institut africain pour le développement économique et social	UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
ISSD	Développement intégré du secteur semencier	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
NARI	Institut national de recherches agricoles	WASIX	Plateforme d'échanges d'informations sur les semences en Afrique de l'Ouest
NASC	Conseil national des semences agricoles		
NASTAG	Association nationale de commerce des semences du Ghana		
NSS	Service national des semences		

Introduction

Dans une région où le taux d'adoption des semences de qualité reste remarquablement bas, il va de soi qu'il ne faut négliger aucun acteur local ou régional du secteur semencier capable de mettre des semences de qualité entre les mains des petits exploitants. Bien que l'Indice de l'accès aux semences ait été créé pour encourager les entreprises semencières à redoubler d'efforts dans ce domaine, des experts régionaux d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale nous ont conseillé d'analyser également le rôle des coopératives productrices de semences gérées par les agriculteurs.

Nos conclusions sont à la fois surprenantes et encourageantes. On dit souvent que seuls 20 % des semences utilisées en Afrique subsaharienne sont certifiées et fournies par le secteur semencier formel. Le secteur semencier dit « informel », qui regroupe les initiatives communautaires et les pratiques de conservations des semences dans les exploitations, représente les 80 % restants. Les coopératives sont souvent considérées comme appartenant au secteur informel.

Même si cette affirmation s'applique probablement encore à de nombreuses coopératives (une étude réalisée en 2016 par les pouvoirs publics nigériens a montré que pas moins de 560 groupes informels d'exploitants du pays produisaient des semences), elle omet de préciser que dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, les coopératives sont de plus en plus souvent reconnues comme des producteurs de semences certifiées. Elles collaborent fréquemment avec des instituts de recherche nationaux et internationaux pour sélectionner et tester des variétés améliorées, et avec les entreprises semencières pour distribuer leurs semences à l'échelle nationale et régionale grâce aux circuits de distribution de ces sociétés.

La présente étude dresse le portrait de 54 coopératives productrices de semences identifiées grâce à un état des lieux réalisé dans 20 pays. Des exemples de coopératives productrices de semences bien implantées ont été repérés dans quatre pays, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. Dans huit pays (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Guinée, Libéria, Sierra Leone et Togo), la situation peut être qualifiée d'encourageante. Dans trois pays seulement (Gabon, Guinée Bissau, République du Congo), aucune coopérative productrice de semences reconnue officiellement (ou pouvant l'être dans un avenir proche) n'a été identifiée.

Les informations générales et les conclusions sur le rôle des coopératives productrices de semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale s'appuient sur les principales coopératives de chaque pays. Ainsi, cette étude donne une indication du potentiel du secteur des coopératives, et ne constitue pas un tableau représentatif de l'ensemble du secteur.

En outre, les experts ont émis des inquiétudes concernant la stabilité financière du secteur. Cette question est traitée à la page 14. Les exemples éloquentes présentés ici peuvent servir de modèles à d'autres. Toutefois, même si le secteur semble se développer, il lui faudra probablement davantage que des modèles pour atteindre son potentiel.

Nous aimerions remercier chaleureusement les référents nationaux et les membres du Comité d'experts chargé de l'examen qui ont contribué à cette étude. Nous adressons également nos remerciements aux organismes qui financent l'Indice de l'accès aux semences, au ministère néerlandais des Affaires étrangères, à la Fondation Bill & Melinda Gates et à l'Agence française de développement (AFD) qui ont accordé les financements nécessaires à cette étude par l'intermédiaire d'AgriCord.

1. Méthodologie

Cherchant à mieux comprendre les performances des coopératives productrices de semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, nous avons identifié 54 grandes coopératives dont nous avons établi le profil. Parce que nous avons choisi de privilégier les principales coopératives, l'étude donne une indication du potentiel du secteur des coopératives, et ne constitue pas un tableau représentatif de l'ensemble du secteur.

La présente étude fournit un aperçu de l'état des lieux réalisé dans 20 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale afin de repérer les principales coopératives productrices de semences et d'expliquer leur rôle. Ces études nationales ont été menées par les référents présents dans chaque pays. Dans chaque État, à partir d'une première liste d'organisations et de coopératives communautaires recensées comme productrices de semences, trois grandes coopératives ont été sélectionnées afin d'être évaluées en détail.

Pour établir cette première liste, les référents nationaux ont consulté diverses sources et organisations, par exemple les conseils nationaux des semences, les ministères de l'Agriculture, les organismes de certification des semences, les associations d'exploitants et les unions professionnelles de semences. Pour établir la fiche descriptive des coopératives sélectionnées, les référents nationaux ont réalisé des entretiens et des enquêtes, et ont consulté des experts du domaine. Ce travail s'est déroulé sous la supervision de M. Yacouba

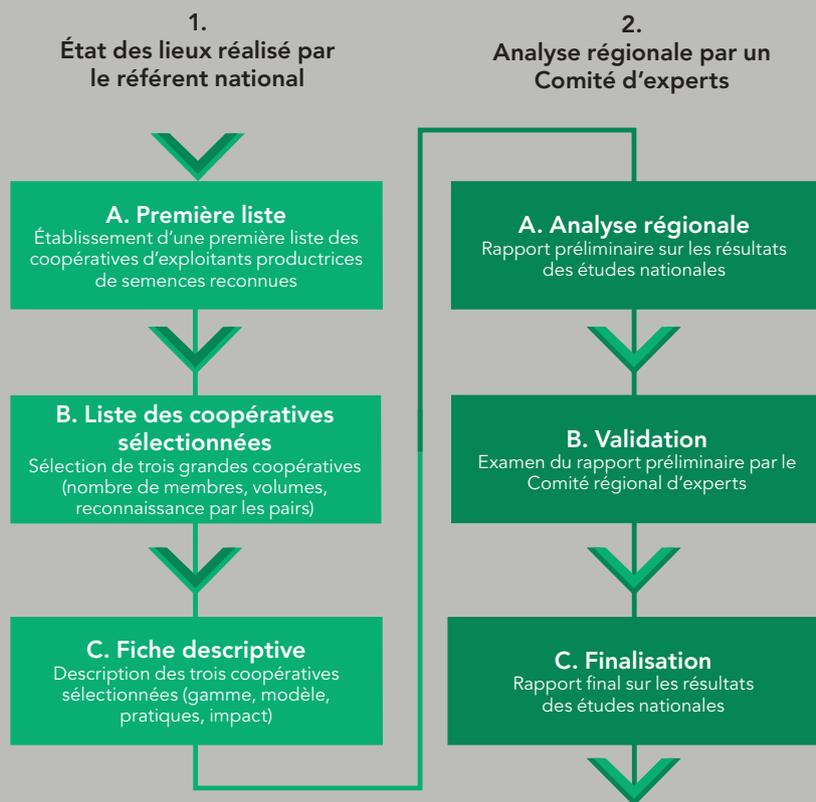
Diallo, consultant régional vivant à Bamako (Mali). Les trois principales coopératives de chaque pays ont été choisies en fonction d'un ensemble de critères prédéfinis : 1) le nombre de membres ; 2) les volumes de semences ; 3) le rayonnement géographique ; et 4) la reconnaissance par les pairs. Le cadre et les critères de sélection de l'étude ont été définis par le Comité régional d'experts chargé de l'examen réuni à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 10 octobre 2017. Le Comité s'est de nouveau réuni à Accra (Ghana) le 17 avril 2018 pour examiner et valider les résultats de l'étude, et pour formuler des conclusions générales.

Bien que différents experts aient participé au processus de vérification et de validation, tous les détails n'ont pas pu être contrôlés et vérifiés en raison de la nature même de l'étude qui a pris la forme d'une analyse rapide. La sélection des bonnes pratiques agricoles s'est appuyée sur les conseils du Comité d'experts, mais a également été influencée par la qualité des données disponibles à l'échelle des coopératives.

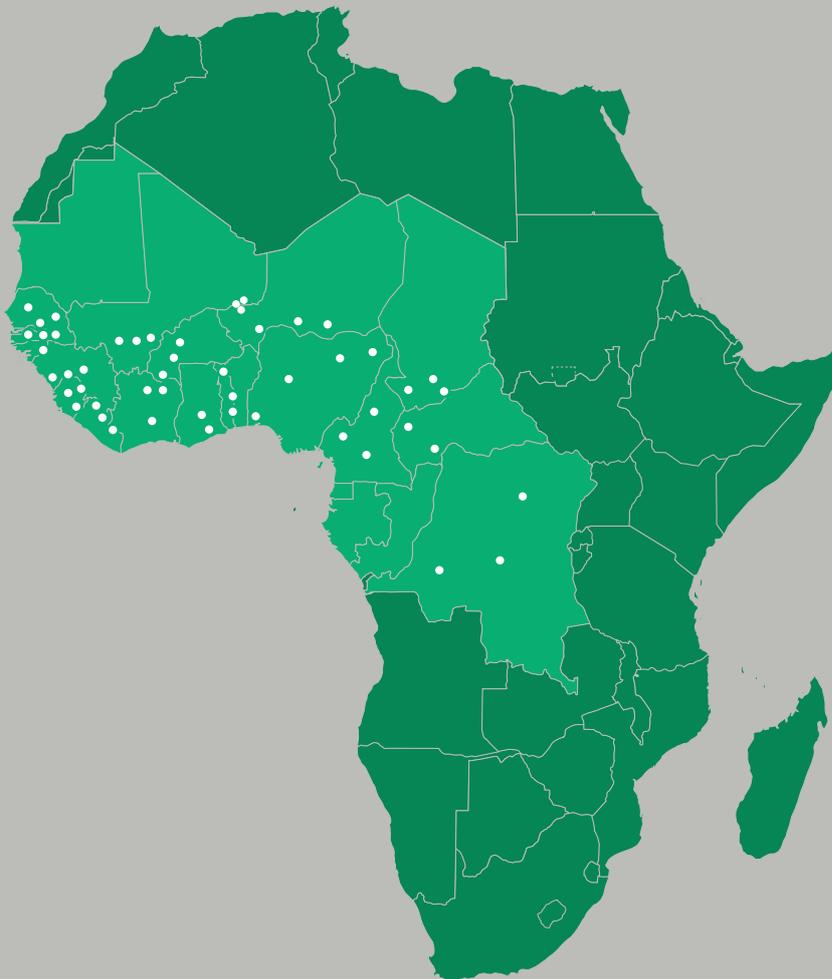
Référents nationaux chargés d'établir les fiches descriptives pour les différents pays

Pays	Référent
Bénin	Isabelle Ahouandjinou Megbleto, Présidente, Association nationale des semenciers du Bénin (ANASEB)
Burkina Faso	Semde R. Abdoulaye, Expert en technologie semencière, ministère de l'Agriculture
Cameroun	Ernest Ngoumbé, service national des semences, ministère de l'Agriculture
Centrafrique	Hervé Mbedane Moyoukpena, Ingénieur agronome
Congo (Rép.)	Zangtinda Marcel Ouedraogo, Agronome et consultant
Congo (RDC)	Antoine Frangoie, Agronome et Expert en semences
Côte d'Ivoire	Esse Koudia, Service national des semences, ministère de l'Agriculture
Gabon	Calixte Mbeng, Agronome, ministère de l'Agriculture
Gambie	Fayinkeh Mahamadou, Président de la NACOFAG et membre du conseil d'administration du ROPPA
Ghana	Solomon Ansah Gyan, Spécialiste des semences, ministère de l'Agriculture
Guinée	Moussa Kane, Président, Association professionnelle des producteurs, importateurs et distributeurs d'intrants agricoles (APIDIA)
Guinée Bissau	Kaoussou Diombera, référent, AGIR
Libéria	Julius M. Bass, Coordinateur national du Farmers Union Network of Liberia
Mali	Mamadou Kayentao, Président, Association semencière du Mali (ASSEMA)
Niger	Baina Danjimo, Spécialiste des semences, PSAO
Nigéria	Okelola Sunday Folarin, Spécialiste de la production de semences, Conseil national des semences agricoles
Sénégal	Adama Keita, Spécialiste des semences, PSAO/PPAAO
Sierra Leone	Turay Momoh Yusif, Directeur par intérim, Agence de certification des semences de Sierra Leone (SLeSCA)
Tchad	Moundibaye Allarangaye, Obtenteur, centre national de recherche
Togo	August Essiomle, Agronome, ministère de l'Agriculture

L'étude suit une approche en deux étapes:



L'analyse s'appuie sur la description de 54 grandes coopératives productrices de semences dans la région.



2. L'essor des coopératives productrices de semences

De nombreuses coopératives présentes dans cette étude n'ont été officiellement reconnues comme producteurs de semences certifiées qu'au cours des vingt dernières années. Cette évolution a été encouragée par la privatisation des secteurs semenciers nationaux dans les années 1980 et 1990.

Coopératives agricoles dirigées par les exploitants

Effondrement des coopératives créées par les pouvoirs publics

Années 1960-1970

En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les premières coopératives agricoles datent de l'époque coloniale. C'est à cette période que les groupes d'exploitants ont commencé à privilégier la production de cultures commerciales telles que le café, le coton, le cacao et le palmier à huile. Bien que ce modèle ait fourni un cadre pour la coopération, au sens propre, des agriculteurs, il était pour l'essentiel imposé d'en haut.

Le modèle a perduré dans de nombreux pays après l'indépendance. Au Tchad, par exemple, pendant une longue période, les coopératives agricoles étaient créées par les pouvoirs publics et gérées comme des organismes publics ou parapublics. L'absence d'implication des membres et l'ingérence des fonctionnaires dans la gestion des coopératives de première génération ont entraîné l'effondrement de nombre d'entre elles au fil du temps.

Dans les pays concernés par la présente étude, on a observé une tendance générale au retour des coopératives ces dernières décennies. Grâce aux réglementations publiques, à l'intervention des donateurs ou parce que les exploitants eux-mêmes se sont aperçus qu'ils étaient plus forts lorsqu'ils étaient unis, on a créé de nouvelles coopératives ou donné un nouvel élan à des coopératives existantes, en les dotant cette fois-ci d'une gouvernance plaçant les agriculteurs à leur tête.

Au Libéria, les paysans ont commencé à s'organiser dans les années 1960 avec l'essor de la Liberia Produce Marketing Cooperation (LPMC). Les exploitants des pays voisins ont ensuite fait de même. Bien que les initiatives n'aient pas toutes rencontré le succès, l'expérience du travail en commun au sein d'organisations paysannes s'est révélée utile lorsque le secteur semencier de nombreux pays a été restructuré et privatisé dans les années 1980 et 1990.

Premières coopératives productrices de semences

Privatisation des secteurs semenciers nationaux

Années 1980-1990

Pour les coopératives, la privatisation offrait des possibilités en matière de production de semences. Au Niger, par exemple, l'Association des producteurs privés de semences (APPSN) a été créée en 1999 pour regrouper les producteurs de semences dotés d'un statut d'association ou de coopérative. Elle a constitué la base du secteur semencier privé au Niger, base à partir de laquelle sont nées les entreprises semencières lorsque le cadre réglementaire a évolué favorablement en 2013.

L'essor des coopératives a ensuite été favorisé par le Traité OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) adopté en 1993. Le traité visait à harmoniser le droit des affaires en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Il proposait un cadre juridique pour les coopératives ainsi que des lignes directrices pour leur gouvernance, tout en les reconnaissant comme des acteurs commerciaux pouvant offrir des services aux membres et aux non-membres.

Coopératives productrices de semences certifiées

Statut juridique des coopératives inscrit dans le droit relatif aux semences

Années 2000

Dans les années 2000, de nombreux pays ont revu leurs politiques nationales relatives aux semences, souvent avec le soutien d'organismes régionaux comme le CORAF/WECARD, dans le cadre de la mise en œuvre du PSAO et du PPAO, transcrivant ainsi les principes de l'OHADA dans les réglementations sur les semences. Celles-ci définissaient précisément le rôle des coopératives, leur offrant les mêmes possibilités qu'aux entreprises semencières. Ces réglementations ont également permis aux coopératives d'être officiellement reconnues comme producteurs de semences certifiées.

Des organisations faitières comme le RNCPS au Sénégal, l'UNPSB au Burkina Faso et l'AOPP au Mali ont elles aussi contribué au développement des coopératives productrices de semences. Ces organisations défendent les intérêts des coopératives à l'échelle nationale, fournissent des services techniques ou des équipements à leurs membres, et veillent à ce que des semences de qualité soient produites et distribuées dans le pays.

Il faut souligner que la situation est très variable selon les endroits. Les référents du Gabon, de Guinée Bissau et de la République du Congo n'ont pas pu identifier de coopératives professionnelles productrices de semences dans leur pays. Toutefois, les exemples éloquentes de coopératives d'autres pays travaillant en étroite collaboration avec des instituts de recherche internationaux pour sélectionner, tester et introduire de nouvelles variétés de semences, et coopérant avec des entreprises pour distribuer leurs semences à l'échelle nationale, montrent que ces coopératives peuvent jouer un rôle capital dans l'amélioration de l'accès à des semences de qualité dans la région.

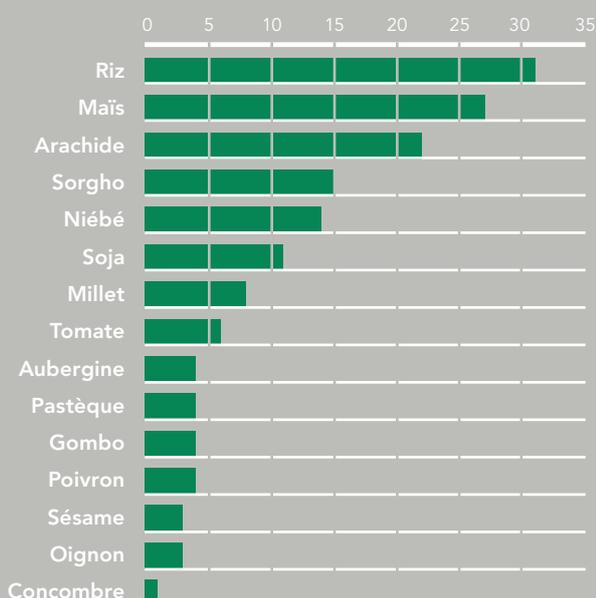
3. Cinq idées clés concernant les coopératives productrices de semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale

Une part importante des semences utilisées par les petits exploitants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale est actuellement produite par les coopératives paysannes. Celles-ci sont souvent considérées comme appartenant au secteur informel. Pourtant, ces dernières années, nombre d'entre elles ont été officiellement reconnues, et sont partenaires d'organismes de recherche, d'entreprises semencières et d'ONG dans la chaîne de valeur. Cinq idées clés tirées de cette étude éclairent sous un jour nouveau le statut et le potentiel des coopératives productrices de semences dans la région.

1 Les coopératives appartiennent au secteur semencier formel

De nombreuses coopératives productrices de semences bénéficient d'une reconnaissance officielle et devraient donc être considérées comme faisant partie du secteur semencier formel. Leur rôle est décrit dans les réglementations régionales et nationales, elles disposent d'une gouvernance structurée, et sont partenaires d'organismes de recherche, d'entreprises semencières et d'ONG dans la chaîne de valeur. Dans nombre de pays, elles représentent la base du secteur semencier privé.

Dans 15 des pays étudiés, des coopératives officiellement reconnues comme producteurs de semences par les autorités ont été identifiées. Au Burkina Faso, on a recensé pas moins de 54 coopératives productrices de semences bénéficiant d'une reconnaissance officielle. Au Sénégal, 32 coopératives de ce type ont été dénombrées. Le taux de coopératives reconnues varie en fonction des pays. Au Togo, 10 des 18 coopératives productrices de semences ont d'ores et déjà été officiellement reconnues, et le processus d'immatriculation est en cours pour les huit autres. Au Nigéria, une étude du secteur semencier informel menée en 2016 identifiait 560 groupes d'exploitants produisant des semences dans le pays. Seuls deux bénéficient d'un statut officiel, et deux autres ont entrepris les démarches dans ce but.



2 Les coopératives introduisent des variétés améliorées

Les coopératives productrices de semences ne disposent pas de leur propre programme de sélection, mais achètent leurs semences auprès d'instituts de recherche nationaux et internationaux. Dans certains cas, des tests et une sélection participative des variétés sont organisés dans le cadre de partenariats avec les instituts de recherche. Ainsi, les coopératives productrices de semences jouent un rôle important dans l'introduction et la mise à disposition de variétés améliorées.

Beaucoup de coopératives productrices de semences suivent un modèle où un institut de recherche national fournit les semences de prébase à partir desquelles les coopératives produisent à leur tour des semences certifiées. En fonction du niveau de maturité de la coopérative, et dans la mesure où la législation le permet, ces partenariats pour la production de semences peuvent aller un peu plus loin. Ainsi, au Niger, l'Union Madda Ben de Falwel collabore avec l'ICRISAT pour les tests et la sélection participative des variétés. Elle produit même des semences de base pour l'Unité semences de l'ICRISAT. Ce partenariat a permis d'introduire quatre nouvelles variétés de mil. On retrouve ce modèle dans d'autres pays. Au Burkina Faso, la Coopérative agricole de Niassan et la Coopérative agricole de Bama produisent des semences de base pour l'institut de recherche national. En République démocratique du Congo, le CORIDEK est associé à des projets de sélection participative des variétés avec l'agence de recherche nationale et l'IITA. Au Mali, des coopératives participent aux tests des variétés avec l'agence de recherche nationale et l'ICRISAT. En Côte d'Ivoire, la Société Coopérative Womiengon de Korhogo indique avoir introduit trois nouvelles variétés de riz. Au Libéria, deux coopératives ont introduit de nouvelles variétés de riz mises au point par AfricaRice.

Les coopératives productrices de semences disposent d'une gamme diversifiée contenant des céréales, des légumineuses et des légumes. Le riz, le maïs et l'arachide sont les semences les plus fréquentes dans la gamme des coopératives.

3 Les coopératives produisent des semences certifiées

C'est la production de semences certifiées d'excellente qualité, au niveau de pureté élevé, qui distingue le secteur semencier formel du secteur semencier informel. La grande majorité des coopératives figurant dans la présente étude ont été officiellement reconnues comme producteurs de semences certifiées. Selon la législation nationale, la certification implique l'enregistrement au niveau du service semencier, la mise en place de contrôles de la qualité pendant la production et avant la distribution.

En Sierra Leone, 20 coopératives sont immatriculées et supervisées par l'Agence de certification des semences de Sierra Leone (SLeSCA). Les coopératives produisent des semences certifiées comme les y autorise la législation du pays. La SLeSCA inspecte les champs de production de semences et teste ces dernières avant leur distribution. L'organisme conseille même aux coopératives d'éviter les parcelles non regroupées pour un grand nombre de membres, car cela complique le contrôle de la qualité. Pour répondre à cette orientation claire sur la qualité, l'association Feika, qui regroupe des femmes agricultrices en Sierra Leone, a mis en place un Comité chargé spécialement de superviser la qualité des semences. Alors qu'une coopérative comme Savana Semence, au Togo, a recours aux services de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), d'autres comme la SOCOOPRACE, au Cameroun, emploient un coordinateur de la production et deux techniciens chargés de contrôler la production de semences. Les coopératives productrices de semences du Sénégal font appel au personnel d'appui technique de leurs organisations centrales.

5 Les coopératives distribuent leurs semences à l'échelle nationale grâce à des partenariats

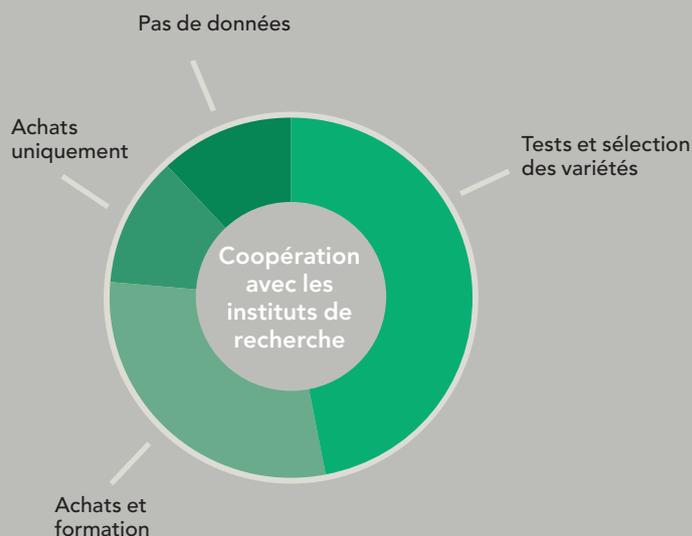
Les coopératives se contentent généralement de distribuer leurs semences à l'échelle locale, ce qui ne pose pas nécessairement de problème, notamment dans les régions où aucun acteur du secteur semencier formel ne distribue de semences certifiées. Cependant, grâce à des partenariats avec les entreprises semencières, les organismes publics et les ONG, les semences des coopératives sont distribuées à l'échelle nationale, et parfois même dans les pays voisins.

Au Libéria, les coopératives indiquent que leurs semences sont distribuées dans un rayon de 8 à 12 km, une distance habituelle pour les coopératives distribuant elles-mêmes leurs semences. Certaines créent leur propre circuit de distribution afin de couvrir un territoire plus vaste. Au Nigéria, Jirkur Seed Cooperative Society a établi un réseau de revendeurs dans les villages de l'État de Borno, offrant ainsi un service indispensable aux paysans dans une région où sévit Boko Haram. Kamuyu Agribusiness Centre, qui a créé un centre national de recherche dans le nord-ouest du pays, cherche activement à s'implanter dans les districts voisins grâce à un réseau d'agents de distribution et à un programme de plantations satellites. D'autres organisations établissent des partenariats afin de distribuer leur production aux exploitants hors de leur propre région. Au Burkina Faso, la Coopérative Agricole de Bama vend ses semences localement, directement aux agriculteurs, et travaille au niveau national avec l'entreprise semencière NAFASO qui exporte vers d'autres pays de la région. La COOPROSEM suit le même modèle, mais a quant à elle conclu un partenariat avec l'entreprise semencière Faso Kaba. En République centrafricaine, Bouar vend ses semences au PAM qui les distribue. Au Niger, Yada Iri de Chadakori a signé des contrats de plantation satellite avec la FAO et la ferme semencière FESA qui distribuent les semences dans l'ensemble du pays.

4 Les coopératives travaillent sur des cultures complémentaires

Les coopératives productrices de semences commercialisent également des cultures qui ne sont pas proposées par les entreprises semencières. Il s'agit par exemple de légumineuses ou de matériel de multiplication pour le manioc et le plantain. Un certain nombre de coopératives produisent également des semences de légumes (africains). En général, les coopératives produisent des semences à pollinisation libre, une activité complémentaire de celle des entreprises semencières qui ont tendance à se focaliser aux hybrides. Cependant, les coopératives ont elles aussi la capacité de produire des hybrides.

Au Libéria, on trouve des coopératives proposant une large gamme de semences, y compris des légumes. D'après l'étude nationale, cela s'explique par l'action de la Cooperative Development Agency, l'organisme de développement des coopératives créé par les pouvoirs publics pour réglementer ce secteur et aider les coopératives à diversifier leur gamme. Ainsi, Guma Mendi Farmers' Cooperative, la plus importante coopérative productrice de semences du pays, produit des semences de légumes locaux comme l'aubergine, le gombo ou encore des semences de maïs, de riz, de soja et de niébé. En Sierra Leone, Tekelaneh Farmers' Association propose des semences de pois d'Angole et des plants de manioc tandis qu'au Sénégal, la COOPAD produit du fonio. Quelques coopératives travaillent également sur des variétés locales, comme la COPRORIZ COOP CA, en Côte d'Ivoire, qui propose des semences non seulement pour des variétés améliorées de riz provenant d'instituts de recherche tels qu'AfricaRice, mais aussi pour des variétés traditionnelles. Certaines coopératives, par exemple la COOPROSEM au Mali et la CAPLABAM au Cameroun, produisent des semences hybrides (de sorgho et de maïs, respectivement).



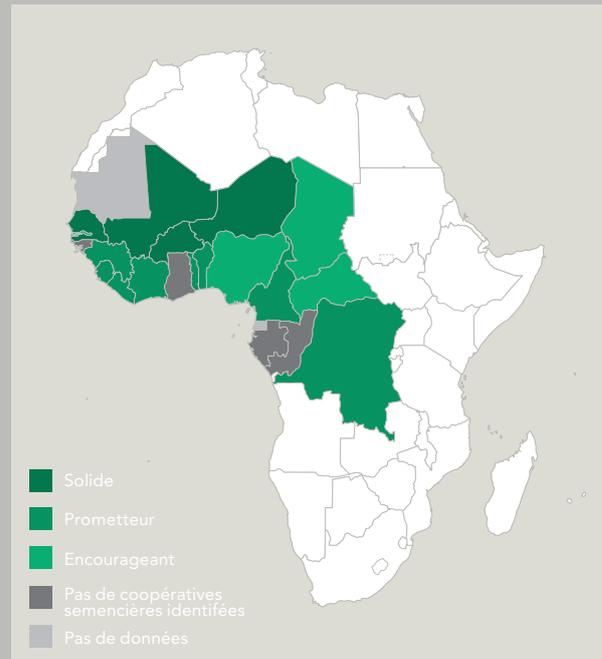
Dans près de la moitié des pays étudiés, la sélection et les tests de variété font partie intégrante des partenariats entre les coopératives et les instituts de recherche.

4. Évaluation des modèles d'activité existants

L'analyse des modèles d'activité existants a été guidée par une question précise : les coopératives productrices de semences peuvent-elles jouer un rôle dans l'élargissement de l'accès des petits exploitants aux semences de variétés améliorées ? Ne disposant d'aucun programme de sélection et dotées de capacités limitées pour la vente et le marketing en dehors de leur propre région, ces coopératives ont besoin d'établir des partenariats. Malgré les contraintes, plusieurs exemples convaincants de modèles d'activité efficaces ont été recensés.

Dans le modèle le plus simple, la coopérative achète des semences de base auprès des autorités nationales ou de programmes gérés par la FAO ou le PAM. Les membres effectuent alors des multiplications, se répartissent les semences et les vendent aux exploitants voisins. Les coopératives plus développées établissent des partenariats avec des instituts de recherche nationaux ou internationaux afin de tester et de sélectionner les variétés, et collaborent avec des entreprises semencières, des ONG et des organismes publics pour distribuer les semences. L'existence de ces modèles dans le pays dépend non seulement de la maturité des coopératives, mais aussi de la présence de partenaires de recherche et de distribution, elle-même due en partie à la qualité du cadre réglementaire.

L'évaluation des modèles d'activité, qui a été axée sur la maturité des coopératives dans chaque partie du modèle d'activité et sur l'existence de partenariats, a permis de repérer des exemples de coopératives productrices de semences bien implantées dans quatre pays, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. Dans sept pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Guinée, Libéria, Sierra Leone et Togo), la situation peut être qualifiée d'encourageante.



Des exemples de coopératives productrices de semences bien implantées ont été repérés dans quatre pays, la situation de huit autres pays a été qualifiée d'encourageante.

Modèle d'activité utilisé pour l'évaluation

Recherche et Développement	Culture sélective	Aucune coopérative ne possède son propre programme de culture sélective.	
	Sélection et tests	7	Approvisionnement depuis un institut de recherche
		11	Approvisionnement et soutien par un institut de recherche
		22	Partenariat avec un institut de recherche
Production des semences	Multiplication des semences	4	Hybrides
		4	Semences de premières générations
	Traitement des semences	25	Manuelle
		8	Équipement appartenant à un tiers
	4	Équipement propre	
Commercialisation & vente	Distribution	39	Locale
		16	Réseau élargi
		24	Via des partenariats
	Adoption	8	Démonstration
		7	Promotion
		24	Développement des capacités

Tests et sélection des variétés

Bien que les coopératives productrices de semences ne disposent pas de leurs propres programmes de sélection variétale, elles connaissent les préférences de leurs membres et de leurs clients, ainsi que les conditions de culture locales. C'est pourquoi les coopératives les plus développées établissent des partenariats avec des instituts de recherche nationaux et internationaux afin de choisir et de tester des variétés adaptées aux conditions locales.

Au Niger, l'Union Mada Ben de Falwel est sans doute l'une des rares coopératives à pouvoir se vanter d'avoir donné son nom à une variété de semences de l'ICRISAT. Cela montre l'importance de sa collaboration avec le programme de sélection du mil de l'Institut. Les membres de l'Union sont associés à la sélection et aux tests participatifs des variétés réalisés par l'ICRISAT. Quatre nouvelles variétés de mil ont pour l'instant été introduites grâce à cette coopération.

Production de semences

Les coopératives productrices de semences proposent des formations et une assistance à leurs membres pour veiller au respect des normes de qualité fixées par les autorités nationales. Certaines emploient du personnel technique en interne ou font appel aux services d'appui technique fourni par leurs organisations faïtières. D'autres ont recours à l'assistance technique proposée par les organismes publics. Cette dernière solution peut se révéler rentable, même si elle introduit une dépendance des coopératives envers des services externes pour leur cœur d'activité.

Au Burkina Faso, la Coopérative Agricole de Bama regroupe 200 producteurs de semences qui travaillent sur des terrains irrigués, ce qui signifie qu'ils peuvent produire des semences pendant la saison des pluies comme pendant la saison sèche. La coopérative produit des semences commerciales ainsi que des semences de premières générations pour l'institut de recherche national (l'INERA) et pour l'entreprise semencière NAFASO. Avec ses partenaires, elle forme 10 à 15 nouveaux producteurs par an et propose des services de développement des capacités aux producteurs déjà en activité.

Transformation des semences

Dans la grande majorité des coopératives, le traitement des semences (battage, nettoyage et triage) s'effectue manuellement. Certaines, par exemple en Sierra Leone, en Guinée et en Côte d'Ivoire, utilisent les installations des organismes publics. D'autres ont conclu des contrats avec des entreprises semencières privées qui disposent d'usines de transformation des semences. C'est notamment le cas au Niger, au Mali et au Burkina Faso.

Au Mali, la Coopérative Sikolokoloton produit des semences de mil, de sorgho, de maïs et de niébé à pollinisation libre qu'elle distribue ensuite dans sa région. C'est l'une des rares coopératives à avoir indiqué qu'elle disposait de sa propre unité de transformation et de conditionnement des semences. La capacité de cette unité s'élève à 10 tonnes par jour.

Distribution des semences

Les activités de distribution sont très variables dans la région. Nombre de coopératives distribuent leurs semences plutôt au niveau local, bien que certaines aient créé leur propre réseau de distribution. Dans certains cas, les fédérations ou les organisations faïtières nationales des coopératives productrices de semences sont chargées de la distribution à l'échelle du pays. C'est le cas de la FUPRO au Bénin, du RNCPS au Sénégal ou encore de l'UNPSB au Burkina Faso. D'autres coopératives ont conclu des contrats avec des entreprises semencières. Même si certaines coopératives distribuent leurs semences dans des conditionnements de différentes tailles, ceux-ci ne sont généralement pas étiquetés et ne portent aucune marque, ce qui serait pourtant utile pour développer l'identification des semences par les clients et s'assurer la fidélité de ceux-ci.

Au Nigéria, Jirkur Seed Cooperative Society a été créée par un groupe de producteurs de semences communautaires de l'État de Borno afin de continuer à assurer un approvisionnement durable en semences de qualité dans la région alors qu'un projet financé par l'IITA avait pris fin. C'est l'une des premières coopératives à avoir été officiellement immatriculée par le Conseil national des semences agricoles, en 2010. Composée au départ de 10 membres, elle en compte désormais 200. De plus, sa production est passée de 50 tonnes à 1 000 tonnes par an. Grâce à un réseau de revendeurs dans les villages, elle a progressivement augmenté sa part de marché et est actuellement le principal distributeur de semences certifiées dans le nord-est du Nigéria.

Stratégies d'adoption et développement des capacités

Bien que les coopératives forment régulièrement leurs membres, peu d'entre elles proposent ce service à ses clients. Les stratégies promotionnelles les plus fréquemment utilisées sont les parcelles de démonstration, les journées « portes ouvertes » et la publicité dans les radios locales ou sous forme d'affiches. Les coopératives participent parfois aux programmes de développement des capacités destinés aux femmes et financés par les donateurs. C'est le cas par exemple de la Coopérative de Paoskoto au Sénégal et de la Société coopérative Chongagnigui en Côte d'Ivoire.

Au Cameroun, le Groupe d'initiative commune Nguéoué Thomas est spécialisé dans la production de pommes de terre de semence. Il produit actuellement six variétés vendues pour l'essentiel localement. Dans le cadre de la stratégie d'après-vente de la coopérative, les acheteurs peuvent s'inscrire à un programme de formation (payant). Grâce à un programme de « formation des formateurs », les membres de la coopérative ont formé 15 fonctionnaires à la culture des racines et des tubercules.

5. Performances en matière de TIC, de présence des femmes et des jeunes

À la demande du Comité d'experts chargé de l'examen, l'étude s'est intéressée plus particulièrement aux performances des coopératives productrices de semences dans des domaines qui constituent actuellement une priorité en matière de développement : l'intégration des TIC dans les modèles d'activité, la place occupée par les femmes exploitantes, et la présence des jeunes dans l'agriculture. Sur ces trois aspects, il reste des progrès à faire.



Utilisation des TIC

Pour les petits exploitants, les TIC peuvent se révéler très utiles afin de faciliter la transmission des informations sur l'exploitation et les transactions commerciales. Même les paysans les plus isolés peuvent accéder instantanément à un grand nombre de données et de services à condition de disposer d'une forme de connexion. C'est pourquoi il est essentiel de savoir comment les coopératives productrices de semences utilisent les TIC au quotidien. Malheureusement, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la fiabilité et l'accessibilité économique de la connexion aux réseaux mobiles et à Internet varient beaucoup d'un pays à l'autre, et une grande partie des exploitants des zones rurales n'a accès à aucune nouvelle forme de TIC.

La plupart des coopératives se servent des communications mobiles pour partager des informations concernant les paramètres de culture, les conseils agronomiques, les prévisions météorologiques et les instructions de plantation des semences. Plusieurs coopératives du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et du Libéria utilisent également des solutions de paiement mobiles. Plus concrètement, au Cameroun, CAMSEED, qui n'a pas été sélectionnée pour cette étude, a indiqué faire appel aux communications et au paiement mobiles pour expédier ses semences directement aux clients des régions éloignées.

Plusieurs coopératives sont clairement pionnières en matière d'utilisation des TIC. Au Mali, l'UPLC et la COOPROSEM se font connaître des exploitants grâce au Web et aux radios locales. Au Togo, Savana Semence utilise WhatsApp et wasix.net (plateforme d'échanges d'informations sur les semences en Afrique de l'Ouest). Ce site Web a été créé par le CORAF/WECARD pour le Programme semencier pour l'Afrique de l'Ouest afin de rassembler des informations et des analyses relatives au développement du secteur semencier, de faciliter l'échange d'idées, d'expériences et de pratiques exemplaires entre les parties prenantes, de diffuser des informations concernant la demande de semences sur l'ensemble des marchés, et de regrouper les données sur l'offre de semences.

D'autres pays ne disposent pas d'infrastructures suffisantes, ou alors celles-ci sont trop rares ou trop coûteuses pour les coopératives productrices de semences. C'est le cas en République centrafricaine où les coûts des TIC sont très élevés et où l'utilisation d'Internet reste extrêmement limitée. Au Niger, Maddan Ben et Yada Iri ont encore recours à la radio locale, car il s'agit d'un outil beaucoup plus efficace.



Rendre l'agriculture attrayante aux yeux de la nouvelle génération

Pour assurer une production alimentaire pérenne, il est essentiel de former une nouvelle génération d'agriculteurs qui a accès aux terres et au crédit. Pourtant, à quelques exceptions près, les coopératives ont mis en place peu de programmes ciblant les jeunes et ne fournissent aucune information détaillée à destination de ce public.

Avec environ 500 jeunes agriculteurs, l'AGAN, au Nigéria, figure parmi les coopératives les plus jeunes. De même, au Burkina Faso, la coopérative de Douna compte 80 % de jeunes membres, et celle de Bama 40 %, bien que la tranche d'âge de ceux-ci ne soit pas clairement précisée. Certaines coopératives proposent des activités de formation aux jeunes exploitants, notamment le BELACD et l'APDI au Tchad, Pakao-Jogou en Gambie et l'ULPC au

Mali. En Sierra Leone, les jeunes agriculteurs peuvent également bénéficier de formations. Au Togo, Savana Semence permet à ses jeunes membres d'accéder au crédit.

On ne sait pas exactement pourquoi les coopératives productrices de semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ne se penchent pas davantage sur la question des jeunes agriculteurs. Au Cameroun, le faible nombre de jeunes exploitants est une donnée connue, puisque les membres de la coopérative Nguégoue Thomas ont en moyenne 45 ans. On ignore si ce problème est dû à la structure coopérative qui attire moins les jeunes, s'il s'explique par le fait que les coopératives ont d'autres priorités ou s'il est simplement révélateur d'un phénomène plus large qui touche l'ensemble du secteur agricole.



Programmes spéciaux destinés aux femmes

L'accès à la terre, aux semences, aux intrants et à la formation est particulièrement problématique pour une grande partie des femmes exploitantes. Ainsi, les entreprises semencières ont un rôle à jouer pour veiller à ce que les agricultrices aient accès à des semences de qualité, puisqu'elles ne cultivent pas toujours dans les mêmes conditions que leurs homologues masculins. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'attitude des coopératives productrices de semences envers les femmes exploitantes est très variable. Bien qu'il existe des coopératives uniquement composées de femmes dans plusieurs pays, notamment en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire, la plupart des coopératives productrices de semences ne se sont pas penchées sur la question des femmes.

En Sierra Leone, toutes les coopératives productrices de semences sélectionnées sont majoritairement féminines. Elles ont montré qu'elles ciblent les femmes dans leurs activités de formation, de vulgarisation et de démonstration. Au Libéria voisin, au moins quatre coopératives féminines produisent des semences. Les trois coopératives productrices de semences sélectionnées, qui comptent une majorité d'hommes, ont mis en place des programmes spécifiques ciblant les agricultrices via les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC).

Celles-ci permettent aux femmes d'épargner une partie de leurs revenus et d'accéder au crédit.

Dans d'autres pays, la situation est très variable. En Gambie, des coopératives déclarent aider les femmes à obtenir des terres pour la production de semences. Au Mali, deux des principales coopératives ciblent spécifiquement les femmes, soit pour la multiplication des semences d'arachide, soit dans le cadre de formations sur les intrants ou la manipulation des équipements. Au Togo, Savana Semence aide les femmes à accéder au crédit. Dans d'autres pays, les coopératives productrices de semences n'ont pas mis en place de programmes destinés aux femmes. Au Niger, Mada Ben propose certains postes à des femmes dans la transformation et le conditionnement, mais cela correspond à la division traditionnelle du travail dans le secteur des semences, et il ne s'agit pas d'une action destinée spécifiquement aux agricultrices.

Dans certaines coopératives, les postes de haut niveau sont occupés par des femmes, comme c'est le cas chez Banni Certified Seed Growers dont le comité de direction compte trois femmes. Jirkur Seed Cooperative Society, au Nigéria, est l'une des rares coopératives connues pour être dirigées par une femme.

Trois grandes coopératives productrices de semences en Sierra Leone

Nom de la coopérative	Kamuyu Agribusiness Centre	Feika Women Farmers Association	Tekelaneh Farmers' Association
Situation	Feradugu, district de Karene, région du nord-ouest	Munu-Thala, district de Kambia, région du nord-ouest	Rokupr, district de Kambia, région du nord-ouest
Nombre de membres	150 90 femmes	148 100 femmes	140 95 femmes
Nombre d'exploitants recevant les semences	1500	1150	1122

6. Conclusions et Comité d'experts

Bien que les coopératives productrices de semences aient la possibilité d'améliorer l'accessibilité et la qualité des semences de variétés améliorées, les référents nationaux et les experts ont exprimé certaines inquiétudes. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les coopératives sont passées par des cycles de succès et d'échecs. L'effondrement des coopératives productrices de semences en Côte d'Ivoire, en 2011, en est un exemple. Pour assurer l'essor durable des coopératives productrices de semences figurant dans le présent rapport, une professionnalisation accrue est nécessaire.

L'évaluation du modèle d'activité indique que la multiplication des semences constitue le cœur d'activité des coopératives productrices de semences. Dans certains cas, celles-ci ont la capacité de produire des hybrides et des semences de premières générations. Grâce à des partenariats avec les instituts de recherche, les coopératives peuvent sélectionner et tester de nouvelles variétés qui finissent souvent par être introduites dans le circuit commercial. Bien que les partenariats conclus avec des entreprises, des ONG et des organismes publics permettent une distribution à plus grande échelle, la commercialisation des semences apparaît encore comme un point faible. Les experts s'interrogent sur la viabilité à long terme d'un modèle d'activité performant uniquement dans la multiplication.

Le référent chargé de réaliser l'étude au Togo a exprimé ses préoccupations quant aux compétences en marketing des coopératives de son pays. Celles-ci ne disposent pas de plans marketing, et les semences sont vendues dans des conditionnements génériques, sans étiquette. Cela signifie non seulement que les coopératives ne fournissent pas d'information sur les produits vendus aux exploitants, mais aussi qu'elles ne peuvent pas se constituer une clientèle fidèle. Les résultats en provenance d'autres pays montrent que ce problème se pose dans l'ensemble de la région.

La gouvernance constitue parfois, elle aussi, un point faible. Le référent responsable de l'étude au Libéria a indiqué que l'absence d'aide et de protection de la part des pouvoirs publics avait placé certaines coopératives à la merci d'individus qui ont pris les commandes de l'organisation et ont utilisé leur position dominante au service de leurs intérêts personnels. L'expert sénégalais a souligné la nécessité d'un modèle de gouvernance bien mis en œuvre, avec des contrôles s'exerçant clairement entre les instances dirigeantes. Les audits publics ne doivent pas uniquement s'intéresser aux comptes, mais également au fonctionnement pratique des coopératives.

Lors de sa réunion à Accra (Ghana) le 17 avril 2018, le Comité d'experts chargé de l'examen, qui supervise la présente étude, a ajouté que la viabilité à long terme des coopératives productrices de semences pouvait poser problème. Le Comité a regretté l'absence globale de plans de développement à long terme et de modèles d'activité bien définis. Bien que des partenariats avec les entreprises semencières, les donateurs et les instituts publics puissent assurer une distribution à grande échelle des semences produites, certaines personnes craignent une fragilisation des coopératives si ces partenariats ne s'appuient pas sur un plan de développement à long terme.

Un tableau de bord des performances des coopératives productrices de semences

Pour professionnaliser le secteur, aider les coopératives de la région à apprendre les unes des autres peut constituer une bonne stratégie. L'évaluation du modèle d'activité a montré qu'il existait des différences de maturité importante entre les coopératives. Des informations sur ce sujet permettraient aux coopératives de repérer leur stade de développement par rapport à celui des autres.

Au début de l'étude, il était question d'intégrer les coopératives productrices de semences à l'Indice régional de l'accès aux semences pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Les performances des coopératives auraient alors été comparées à celles des entreprises semencières. D'après le Comité d'experts chargé de l'examen, l'étude indique que les différents modèles d'activité ne sont pas comparables, ce qui conduirait à une évaluation inéquitable des coopératives.

La possibilité de créer un Indice distinct réservé aux coopératives a été examinée. Toutefois, les experts ont convenu qu'un tableau de bord individuel présentant le stade de développement des coopératives serait probablement plus adapté. Ce tableau de bord doit s'accompagner d'un outil concernant les pouvoirs publics nationaux qui fournirait des indications quant à la qualité de l'environnement nécessaire au développement des coopératives.

Ce tableau de bord devra également présenter une évaluation du modèle de développement. En outre, le Comité d'experts a insisté sur le fait qu'un tel outil ne devait pas négliger les données de base. Un tableau de bord mesurant les performances des coopératives doit inclure : 1) la solidité du modèle de gouvernance ; 2) la fiabilité des opérations de comptabilité professionnelle ; 3) le modèle de recettes ; 4) la stratégie commerciale ; et 5) le plan marketing.

Comité régional d'experts chargé de l'examen pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale



- 1. Kodjo Agbegnido**
Spécialiste de l'agroalimentaire et du marketing, CORAF/WECARD



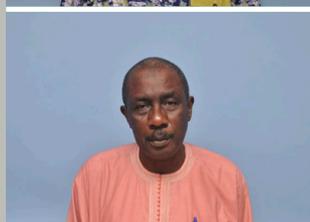
- 2. Amadou Moustapha Beye**
Spécialiste des systèmes semenciers, AfricaRice



- 3. Issoufou Kapran**
Administrateur du programme de production et de diffusion des semences, Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA)



- 4. Kouamé Miezán**
Directeur exécutif, AfricaSeeds



- 5. Ousmane Ndiaye**
Directeur, Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB), représentant le ROPPA



- 6. Okelola Sunday Folarin**
Conseiller technique principal auprès du Directeur général, Conseil national des semences agricoles du Nigéria



- 7. Yacouba Diallo**
Consultant Régional pour l'indice régional de l'accès aux Semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale

- 8. Richard Olafare,**
Président Seed Entrepreneurs Association of Nigeria (SEEDAN)

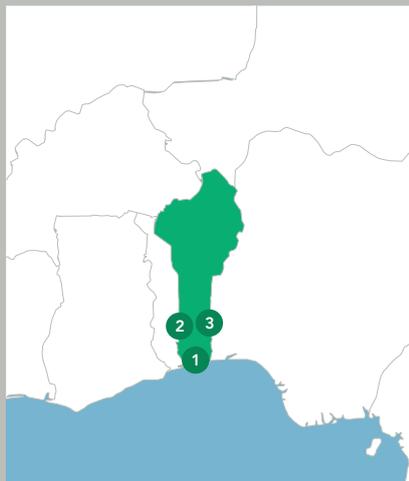
Richard Olafare était représenté par Adigun Stephen Oludapo lors de la première réunion du comité régional d'experts à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 10 Octobre 2017.

7. Fiches descriptives des pays

Les fiches descriptives des pays ont été rédigées par les référents nationaux. Après avoir établi la liste des organisations et coopératives communautaires recensées comme productrices de semences dans le pays, ils ont sélectionné trois grandes coopératives pour en dresser un portrait plus détaillé. Pour établir cette première liste, les référents nationaux ont consulté diverses sources et organisations, par exemple les conseils nationaux des semences, les ministères de l'Agriculture, les organismes de certification des semences, les associations d'exploitants et les unions professionnelles de semences. Pour établir la fiche descriptive des coopératives sélectionnées, ils ont réalisé des entretiens et des enquêtes, et ont consulté des experts du domaine. La description des coopératives productrices de semences s'appuie sur les informations fournies par les coopératives elles-mêmes et transmises par les référents nationaux. En raison de la nature même de l'étude (une analyse rapide), tous les détails n'ont pas pu être contrôlés et vérifiés. C'est par exemple le cas des volumes de semences produites.



7.1 Bénin



Coopératives productrices de semences au Bénin

Dans les années 1990, le Bénin a connu plusieurs changements politiques et socioéconomiques. Le secteur de l'agriculture a notamment été transformé par les réformes de la politique agricole de 1991. Pour améliorer l'organisation du secteur, les pouvoirs publics se sont désengagés et ont transféré des responsabilités aux organisations agricoles locales disposant d'un pouvoir de décision autonome. Cela a renforcé le rôle des coopératives. Cependant, alors que les pouvoirs publics se retiraient progressivement, les entreprises privées, notamment les coopératives, ont éprouvé des difficultés à assumer leurs nouvelles responsabilités élargies. Aujourd'hui, la politique publique de développement économique rural est en cohérence avec le modèle des coopératives. En outre, le traité OHADA pour l'harmonisation du droit des affaires dans la région a permis de créer un cadre juridique clair et favorable aux coopératives qui a contribué à leur bonne gouvernance et à leur compétitivité. Les grandes organisations centrales, à l'échelle fédérale et nationale, jouent un rôle capital dans la structuration des coopératives productrices de semences, et ce, depuis la privatisation de la SONAPRA, la société publique qui coordonnait 90 % du secteur des semences commerciales jusqu'en 2008

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
ANASEB	s. o.	60 groupes	Riz Maïs Soja	●	●	●	National	s. o.
FNPS	s. o.	s. o.	Riz Maïs Soja		●	●	National	1 100
ANAF	s. o.	s. o.	Maïs		●	●	Local	s. o.

1 Association nationale des semenciers du Bénin (ANASEB)

Créée en 2006 après la libéralisation du secteur semencier, l'ANASEB est la principale organisation semencière du Bénin. Elle regroupe environ 60 producteurs de semences dans tout le pays. Son principal objectif est de renforcer les bases d'une industrie semencière nationale efficace et durable. Elle soutient les capacités organisationnelles de ses membres, contribue à l'amélioration des infrastructures de production, de transformation et de stockage, et cherche à renforcer les compétences techniques et le pouvoir économique de ses producteurs. En 2016-2017, elle a produit environ 80 000 tonnes de semences. De plus, 10 entreprises semencières sont membres de l'association. Elles sont chargées de la commercialisation et de la distribution des semences produites qui parviennent ainsi à environ un tiers des agriculteurs béninois. L'ANASEB collabore avec l'INRAB (Institut national des recherches agricoles du Bénin) afin de réaliser des essais de variétés pour le riz, le soja et certains légumes. Des organismes publics contrôlent les membres de l'ANASEB pour garantir que la production répond aux normes de qualité. Avec l'aide du World Vegetable Center et de l'INRAB, certains membres de l'ANASEB ont été formés aux normes de production de semences pour des variétés locales de tomates, de piment et d'herbes africaines.

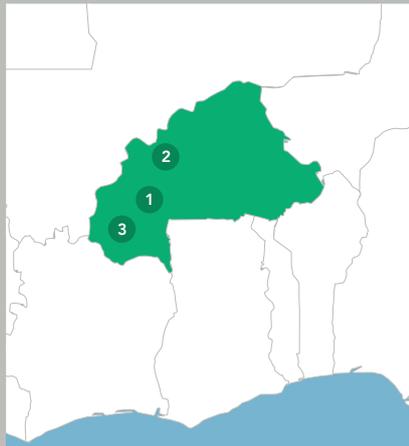
2 Fédération nationale des producteurs de semences (FNPS)

Cette organisation a été créée en 2016 dans le cadre du Programme semencier pour l'Afrique de l'Ouest (PSAO) du CORAF/WECARD. La FNPS est présente dans l'ensemble du Bénin, et produit environ 2 500 tonnes de semences de maïs, de riz et de soja qu'elle distribue à environ 1 000 agriculteurs par an. Elle respecte les normes nationales et les normes de l'OHADA en matière de contrôle de la qualité, de tenue des dossiers et de certification. Comme celles de l'ANASEB, ses semences sont commercialisées par des entreprises semencières.

3 Association nationale des femmes agricultrices du Bénin (ANAF)

Créée en 2007, l'ANAF est une organisation dirigée par des femmes qui cherche à améliorer les conditions de vie et de travail des agricultrices et à défendre leurs intérêts stratégiques. Elle regroupe environ 2 800 organisations locales, dont certaines produisent des semences. Très peu de semences sont distribuées à des non-membres, et la plupart sont commercialisées en interne. L'ANAF produit environ 2 500 tonnes de semences par an, pour toutes sortes de variétés. Elle collabore également avec différentes organisations internationales, notamment USAID, ONU-Femmes et la GIZ, sur divers projets non liés aux semences s'efforçant de soutenir l'entrepreneuriat des femmes exploitantes et de favoriser les bonnes pratiques agricoles.

7.2 Burkina Faso



Coopératives productrices de semences au Burkina Faso

L'économie du Burkina Faso repose sur le secteur agricole puisque celui-ci emploie plus de 80 % de la population. Ainsi, l'agriculture constitue la principale source de croissance économique, et est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire. Les gouvernements successifs ont adopté différentes réformes en faveur du développement de l'agriculture à long terme, notamment deux réglementations cherchant à encourager l'adoption à grande échelle de variétés améliorées : la loi de 2006 sur les semences, et le Règlement semencier régional harmonisé de la CÉDÉAO, de l'UEMOA et du CILSS. D'autres mesures ont été mises en œuvre pour structurer le secteur rural autour d'organisations centrales. Cela a conduit à la création de Groupements de production semencière (GPS) et d'autres coopératives agricoles dans les régions, notamment dans le Sourou, dans la vallée du Kou et à Bagré. Ces coopératives sont membres de l'Union nationale des producteurs semenciers du Burkina Faso (UNPSB).

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Coopérative Agricole de Bama	1 000	200	Riz Niébé	●	●	●	National	1 500
Coopérative Agricole de Niassan	210	60	Riz Maïs		●	●	National	2 500
Coopérative Inekouvi	147	50	Riz Maïs Niébé		●	●	National	3 500

1 Coopérative agricole de Bama

Sur les 1 000 membres de la coopérative, 200 se consacrent uniquement à la production de semences de riz et de maïs. Travaillant en étroite partenariat avec l'INERA, l'institut national de recherche agricole, Bama produit environ quatre tonnes de semences de prébase par an. La coopérative a également conclu un contrat avec NAFASO, une entreprise semencière privée présente sur l'ensemble de la région, pour produire des semences de base. Ainsi, les semences de la coopérative de Bama sont indirectement commercialisées sur les marchés internationaux. La coopérative produit également environ 750 tonnes de semences certifiées par an pour le marché local. Sa production est traitée avec des insecticides. Elle est dotée d'une structure de gouvernance démocratique : un comité de direction composé de neuf membres et un comité de contrôle comptant trois membres sont chacun élus pour trois ans. Chaque année, avec l'INERA, la coopérative de Bama forme et inscrit officiellement une dizaine de nouveaux producteurs afin de renforcer sa capacité de production. Avec NAFASO, la coopérative de Bama a introduit deux nouvelles variétés de riz qu'elle souhaite inscrire au catalogue national.

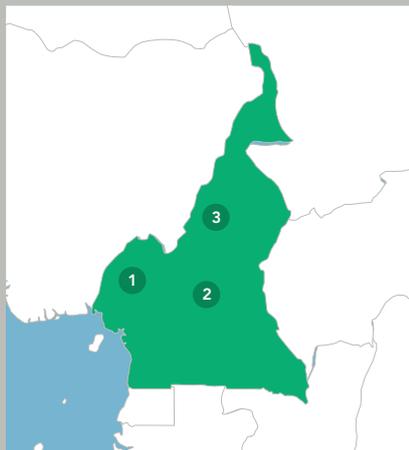
2 Coopérative agricole de Niassan (CANI)

Cette coopérative compte 210 membres, dont 60 produisent des semences. La structure de sa gouvernance est identique à celle de Bama. Elle produit des semences de base avec l'INERA ainsi que des semences certifiées de riz et de niébé. Elle produit également environ 50 tonnes de semences de base de riz distribuées à l'échelle régionale et nationale grâce à son partenariat avec l'entreprise semencière Bikaba kani qui les achète dans le cadre d'un programme de subventions publiques. Au niveau local, la CANI vend ses semences directement aux exploitants voisins.

3 Coopérative Inekouvi de Douna

Sur les 147 membres que compte la coopérative de Douna, environ 80 % sont de jeunes exploitants. Une cinquantaine de membres produisent chaque année environ 160 tonnes de semences de riz, de maïs et de niébé. La production est vendue à l'échelle locale et nationale grâce à un programme de subventions publiques pour les semences. De 2009 à 2011, la coopérative a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO qui mettait à disposition de l'engrais et des semences de base, et achetait les semences certifiées produites. La coopérative a été créée par des producteurs de villages voisins. Elle est membre d'une fédération départementale de coopératives et les membres de son conseil d'administration sont élus démocratiquement.

7.3 Cameroun



Coopératives productrices de semences au Cameroun

Depuis 2010, les pouvoirs publics camerounais mettent en œuvre une stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi dans laquelle les secteurs agricole et rural jouent un rôle capital. Pour stimuler la production agricole et la compétitivité du secteur, un plan d'investissement national vise à soutenir la recherche et le développement de variétés améliorées au rendement élevé. Trois acteurs publics sont chargés du développement du secteur des semences : l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), le ministère de l'Agriculture et le Conseil national des semences et obtentions végétales (CONSOV). Les coopératives les plus dynamiques se trouvent dans les régions de l'ouest et du nord-ouest. Elles font état de bonnes performances économiques et sont dotées de structures de gouvernance démocratiques. Toutefois, de manière générale, les coopératives ne disposent pas de solides modèles d'activité. Les ventes sont très saisonnières et très locales, s'étendant rarement au-delà du marché du village. Les semences de haricots, de soja et de pommes de terre font cependant exception : elles sont commercialisées à l'échelle nationale, et parfois internationale.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
GIC Nguegoue Thomas	26	26	Pomme de terre		●	●	National	s. o.
SOCOOPRACE	65	65	Maïs		●	●	Régional	1 500
CAPLABAM	127	127	Maïs		●	●	National	5 000

1 Groupe d'initiative commune (GIC) Nguegoue Thomas

Exclusivement tournée vers le marché de la pomme de terre, cette coopérative regroupant 26 membres produit environ 3 500 tonnes et six variétés, répondant à 40 % de la demande locale. Les pommes de terre de semence sont certifiées par le ministère de l'Agriculture, et environ 70 % de la production est vendue dans le cadre de programmes de subventions publiques. Le GIC Nguegoue Thomas ne vend sa production qu'à l'échelle nationale. Pourtant, au Gabon, la demande en pommes de terre de semence est forte. La coopérative reçoit le soutien de l'IRAD, et sa production est contrôlée par le ministère de l'Agriculture. Elle emploie deux techniciens à temps plein qui contrôlent la production et sélectionnent les semences adaptées. Dans le cadre de son service client, le GIC Nguegoue Thomas organise des séminaires de formation payés destinés aux personnes achetant ses semences.

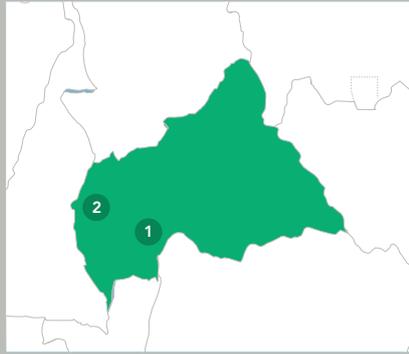
2 SOCOOPRACE COOP-CA

Deuxième producteur de semences après l'IRAD, la SOCOOPRACE compte 65 membres. Ses semences de maïs parviennent à environ 1 500 petits exploitants, et elle vend environ une tonne de maïs hybrides à trois gros clients. Elle commercialise également des semences de manioc localement. La SOCOOPRACE travaille avec l'IRAD et l'IITA pour renforcer les capacités de ses membres en matière de multiplication des semences. Officiellement reconnue par le ministère de l'Agriculture, la SOCOOPRACE respecte la réglementation de l'OHADA sur les coopératives. Elle est gérée par un Conseil d'administration comptant sept membres et est dotée d'un Conseil de surveillance où siège un comptable pour vérifier ses rapports annuels. Elle emploie également trois personnes : un coordinateur de la production et deux techniciens chargés de contrôler la production des semences. Des problèmes surviennent lorsque la coopérative ne produit pas suffisamment de semences, ce qui entraîne une hausse des prix et conduit les agriculteurs à acheter leurs semences ailleurs. Des agents de la SOCOOPRACE veillent à ce que les clients bénéficient d'une formation adaptée, et supervisent la performance des cultures. Actuellement, la coopérative expérimente la production en basse saison.

3 Coopérative des planteurs de Bamboutos (CAPLABAM)

Située dans la Région de l'Ouest, la CAPLABAM compte 127 membres et produit 100 tonnes de semences par an. Elle ne vend qu'un seul type de semences de maïs hybride, bien qu'elle produise également des plants de caféiers. Elle collabore avec l'IRAD, l'IITA et vend ses semences grâce à divers circuits de distribution, notamment des magasins de ferme et des entreprises semencières nationales telles que Phytograine ou SEMAGRI ou encore des revendeurs présents aux frontières avec la Guinée équatoriale, la République du Congo et la République centrafricaine. Ses semences sont vendues à environ 5 000 petits exploitants. Comme d'autres coopératives, elle s'est dotée d'un modèle de gouvernance démocratique conforme aux réglementations de l'OHADA.

7.4 Centrafrique



Coopératives productrices de semences en République centrafricaine

Il y a plus de 20 ans, l'Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA) a créé un réseau de producteurs de semences autour des stations de recherche de l'ICRA, réalisant des expériences en matière d'essais de variétés, de multiplication et de production des semences. En raison de l'instabilité politique, ces centres ont été détruits. Actuellement, de nouvelles stratégies sont mises en œuvre et un Office national des semences a été créé. Les coopératives du pays sont des organisations de petits exploitants dotées du statut juridique d'ONG ou d'Organisation professionnelle agricole et rurale (OPAR). Elles défendent les intérêts des petits exploitants dans diverses réunions et organisent des foires agricoles pour présenter et vendre leur production.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Association des groupements des producteurs de Riz de Sakaye	245	245	Rice		●	●	Local	1 225
Réseau Sous-Préfectoral de producteurs des semences de Bouar	8 700	556	Peanut Maize Red bean		●	●	Local	8 639

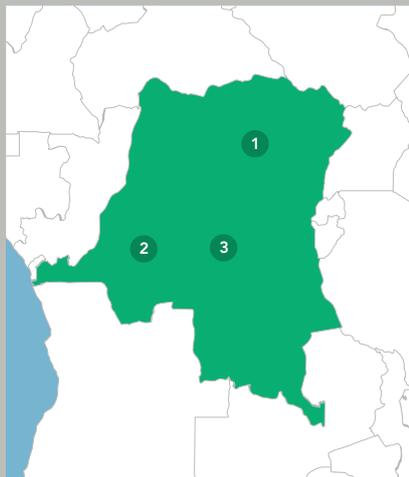
1 Association des groupements des producteurs de riz de Sakaye

Située dans une région spécialisée dans la culture du riz, cette association a été créée il y a plus de 40 ans pour fournir des semences aux ONG et à d'autres organisations. Sa zone de riziculture couvre environ 28 hectares et produit approximativement 40 tonnes par an. Elle tire une partie de ses revenus de la prestation de services (traitement-conditionnement des semences, location de tracteur, etc.). Chaque sous-groupe de l'association gère ses propres bénéfices de manière autonome, et une partie de ceux-ci est prélevée pour l'entretien des équipements. L'ICRA assure la supervision technique pour les 245 membres de la coopérative.

2 Réseau sous-préfectoral de producteurs des semences de Bouar

Ce réseau d'exploitants se situe dans la région de l'ouest. Ses membres (environ 4 200 hommes et 4 500 femmes) cultivent 1 300 hectares et ont produit 944 tonnes de semences en 2017. Les nouvelles variétés sont fournies par la FAO et le PAM. Les semences sont ensuite distribuées par les paysans eux-mêmes sur les marchés locaux ou rachetées par le PAM dans le cadre du projet Achats au service du progrès. L'Agence pour le développement de l'Afrique centrale apporte un appui technique, tout comme un certain nombre d'ONG.

7.5 Congo (RDC)



Coopératives productrices de semences au Congo (RDC)

Dans les années 1950, les premières coopératives de RDC axaient essentiellement leur activité sur la production de café. Depuis, différents types de coopératives ont été créées et ont disparu. Les pouvoirs publics ont joué un rôle particulièrement important dans les années 1970, mais les coopératives n'ont pas survécu à la baisse des financements publics. Certains producteurs ont eux aussi essayé de créer des organisations autonomes. En 2007 et 2010, plusieurs organisations de petits exploitants de plus de sept provinces se sont rencontrées pour examiner la situation de l'agriculture en RDC. Cela a conduit à la création de la Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (CONAPAC) qui rassemble les fédérations locales et les associations du secteur. En outre, le Projet d'appui au secteur semencier, financé par la Belgique, a permis la création de plusieurs organisations semencières. Ce projet étant désormais terminé, on ne sait pas si ces organisations vont se maintenir. Quoiqu'il en soit, les coopératives productrices de semences en RDC vont probablement continuer à évoluer dans un avenir proche.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
GAVANAT	483	197	Riz Maïs		●	●	National	1 211
CORIDEK	520	428	Manioc Maïs	●	●	●	Local	2 457
APSKO	131	15	Maïs		●	●	Local	4 248

1 Groupe d'action pour la valorisation de la nature (GAVANAT)

Cette coopérative propose une gamme particulièrement riche allant du manioc à l'arachide, en passant par le niébé, le riz et le maïs ou encore les semences maraîchères (aubergine, amarante, ananas, ciboule) et la banane. Sur ses 483 membres, 200 environ se consacrent à la production de semences. Le GAVANAT a établi des partenariats avec plusieurs organisations comme la FAO et l'IITA pour former ses membres. Il est officiellement certifié par le SENASEM, le service national congolais des semences, et compte environ 30 agronomes. Il produit environ 300 tonnes de semences par an. En 2016, 141 de ses membres ont été formés grâce à différents partenaires.

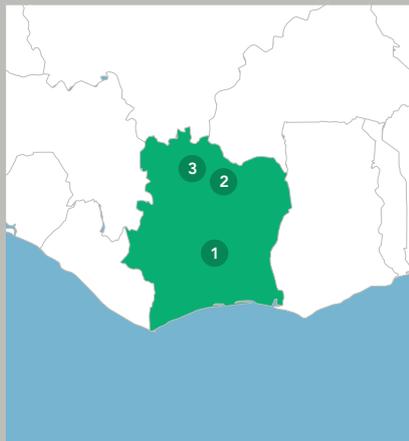
2 Collectif des organisations pour le développement intégré de la rive droite du Kwilu (CORIDEK)

Ce collectif regroupant 24 organisations de petits exploitants est un multiplicateur de semences certifié par le Service national des semences (SENASEM) depuis 2003. Il compte 520 membres, dont 478 femmes, et produit du manioc, du maïs, du niébé, du soja, du riz et de l'arachide. Il collabore à divers projets de sélection participative des variétés avec l'agence nationale de recherche agricole et l'IITA, et s'occupe lui-même du marketing et des ventes. Les semences du CORIDEK sont presque exclusivement distribuées au niveau local, à environ 2 500 exploitants. Le collectif produit environ 117 tonnes de semences par an.

3 Associations des producteurs de semences du Kasai-Oriental (APSKO)

L'APSKO regroupe six associations de production de semences. Créée en 2002, elle aide les paysans, de la production à la vente, et défend plus globalement leurs intérêts. Elle compte environ 430 membres qui produisent 73 tonnes de semences, notamment des variétés locales aux performances élevées. Les semences sont vendues à l'échelle locale à environ 4 200 exploitants, et sont parfois distribuées dans les provinces voisines également. Certifiée par le SENASEM, l'APSKO collabore avec l'IITA et l'agence de recherche nationale. Elle emploie 13 agronomes.

7.6 Côte d'Ivoire



Coopératives productrices de semences en Côte d'Ivoire

Grâce à des conditions naturelles favorables, le secteur agricole ivoirien produit diverses cultures, produits alimentaires et légumes pour l'exportation. L'utilisation de semences améliorées est plus développée pour les cultures commerciales destinées aux marchés étrangers. Des plants améliorés sont employés pour l'ensemble de la production d'ananas, de bananes, de papayes, de noix de coco et de palmiers à huile. Pour le café et le cacao, cela concerne environ 40 % de la production. Dans les cultures vivrières, l'emploi de variétés améliorées concerne entre 20 % et 30 % de la production. Le cadre juridique des coopératives a été créé dans les années 1970. Il a été renforcé par la Loi relative aux coopératives de 1997, conforme au traité de l'OHADA, qui a défini les conditions de gouvernance et a mis en place un système d'audit. En 2017, il existait officiellement 3 867 coopératives agricoles, dont 77 % cultivaient du café et du cacao. Seuls 6 % des coopératives produisent des cultures vivrières telles que le riz, le maïs et le manioc. L'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) est en charge du développement du secteur des coopératives.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
COPRORIZ COOP CA	298	93	Riz	●	●	●	National	s. o.
Société Coopérative Chongagnigui	4 236	160	Riz Maïs Légumes	●	●	●	Régional	s. o.
Société Coopérative Womiengon de Korhogo	2 000	120	Riz	●	●	●	Régional	s. o.

1 Société coopérative des producteurs de riz de Yamoussoukro (COPRORIZ COOP CA)

Bénéficiant d'un statut officiel depuis 2016, c'est la plus importante coopérative productrice de semences de riz en Côte d'Ivoire. Son siège se trouve dans le village de Nana, situé dans le département central de Yamoussoukro. Un tiers des 298 membres se consacrent aux semences de riz. Ils en produisent 650 tonnes par cycle, distribuées à l'échelle nationale. Pour la sélection et l'introduction de nouvelles variétés, la coopérative collabore avec le Centre national de recherche agronomique (CNRA) et AfricaRice. Pour le traitement-conditionnement des semences, elle utilise les installations de l'Office national de développement de la riziculture (ONDR). Elle travaille également sur des cultures locales telles que l'igname ou des variétés traditionnelles de riz.

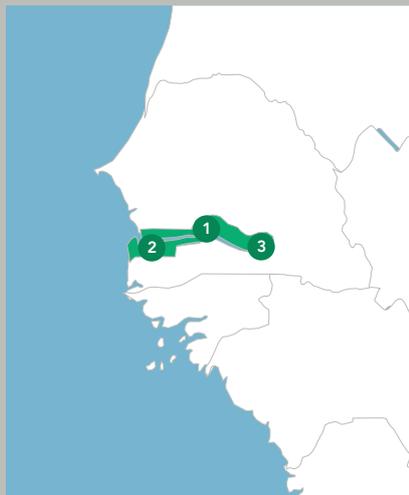
2 Société coopérative Chongagnigui

Cette coopérative, située à Karakoro, dans le nord du pays, se distingue par sa composition presque exclusivement féminine (98 %). Sur ses 4 236 membres, seuls 160 se consacrent à la production de semences qui s'élève à 83 tonnes par cycle de culture. Les semences sont majoritairement distribuées aux membres, mais également à d'autres exploitants des trois départements voisins. La coopérative produit des semences de riz et de maïs, mais aussi de légumes (oignons et courges). En collaboration avec des donateurs internationaux tels que la GIZ et Helen Keller International, elle a mis en place des programmes axés sur le développement des capacités des femmes exploitantes. Elle propose un appui technique et des formations à ses membres, des services pour lesquels elle fait appel à des organismes tels que l'INADES, puisqu'elle n'emploie pas elle-même de personnel technique.

3 Société coopérative Womiengon de Korhogo

Située elle aussi dans le nord du pays, à Natio-Kobadara, la coopérative Womiengon a été reconnue officiellement en 2010. Elle compte 2 000 membres (60 % de femmes), dont 32 se consacrent à la production de semences de riz irrigué. Ils produisent 60 tonnes de semences par cycle, essentiellement distribuées aux membres. La coopérative a introduit trois nouvelles variétés de riz, en partenariat avec l'ONDR. Bien qu'elle ne dispose plus de personnel ni de techniciens permanents, elle propose un appui technique en collaboration avec des organismes tels que le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA).

7.7 Gambie



Coopératives productrices de semences en Gambie

Au cours des dernières décennies, le secteur agricole gambien a subi des revers importants. Les exportations d'arachide, la principale culture commerciale, sont passées de 150 000 tonnes à leur apogée à moins de 30 000 tonnes en 2016. Les importations de riz, le principal aliment de base, ont considérablement augmenté. En effet, moins de 40 % du riz consommé dans le pays est produit localement. Après la liquidation de la Gambia Cooperative Union en 1998, les tentatives visant à redynamiser le modèle des coopératives ont échoué en raison du manque de soutien des pouvoirs publics. Depuis 2013, le modèle des coopératives est officiellement reconnu par la Loi relative aux sociétés coopératives. Un nouveau cadre institutionnel a été mis en place avec l'aide du CORAF/WECARD et du PPAAO. Cela a conduit à la création d'un Conseil national des semences et d'un Secrétariat national des semences qui travaillent en étroite collaboration avec les nouvelles coopératives pour développer le réseau semencier du pays. L'inspection des activités de production de semences est réalisée par l'Institut national de recherches agricoles (NARI). Chaque année, l'Agence des entreprises agricoles, placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, réalise des audits financiers et contrôle les performances des coopératives.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Banni CSGCS	30	30	Arachide		●	●	Local	125
CSGCS of Pakao-Jogou	30	30	Arachide		●	●	Local	150
CSGCS of Taibatou Wulli Niakoy	35	35	Maïs		●	●	Local	500

1 Banni Certified Seed Growers Cooperative Society (CSGCS)

Banni compte 31 membres issus de 10 villages de la division de Central River. Elle a été officiellement reconnue en 2014 et a été homologuée comme producteur certifié de semences d'arachide par le Secrétariat national des semences en 2016. Les membres s'associent pour acheter des semences de base auprès de cultivateurs soutenus par l'ASPRODEB au Sénégal. La coopérative propose également des services à ses membres, par exemple des formations sur les pratiques agronomiques exemplaires. Elle est administrée par une assemblée générale annuelle et un comité de gestion qui compte 10 membres, dont trois femmes.

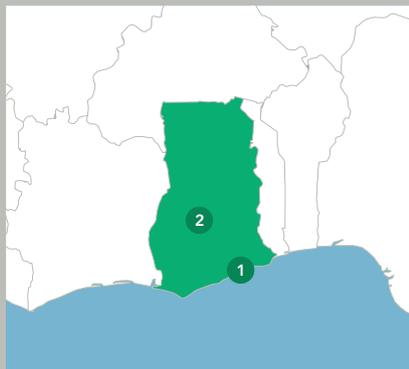
2 Certified Seed Growers Cooperative Society of Pakao-Jogou (CSGCS)

Les trente membres de cette coopérative (20 hommes et 10 femmes) produisent des semences sur des parcelles individuelles d'un hectare. Grâce à des contrats conclus avec les pouvoirs publics et les distributeurs privés, les semences sont redistribuées aux exploitants de tout le pays. Ce modèle a incité les membres à augmenter leur capacité de production qui atteint désormais 19 tonnes. La coopérative se trouve dans le district Upper Niumi, près de Banjul, la capitale. Le comité de gestion est composé de sept membres, dont trois femmes. Pour veiller à ce que ses membres respectent les bonnes pratiques agricoles, la coopérative a fait appel aux services de l'institut national de recherche agricole (NARI) et du service national des semences (NSS).

3 Certified Seed Growers Cooperative Society of Taibatou Wulli Niakoy (CSGCS)

Des producteurs de semences certifiés de maïs issus de sept villages de la division de Upper River ont créé la coopérative Taibatou Wulli Niakoy en 2013. Elle compte actuellement 35 membres, dont neuf femmes. Le comité de gestion compte quant à lui 11 membres. Quatre d'entre eux sont des femmes, dont la vice-présidente et la trésorière. Les semences de maïs produites sont distribuées aux exploitants locaux. Grâce à des institutions publiques et à des commerçants privés de semences comme la Gambia Horticulture Enterprise, les semences sont également distribuées à des paysans dans d'autres parties du pays.

7.8 Ghana



Coopératives productrices de semences au Ghana

Avant 1990, le secteur semencier du Ghana était en majeure partie public. La Loi de 2010 relative aux plantes et aux engrais a favorisé le rôle du secteur privé dans l'industrie semencière. D'après l'Association nationale de commerce des semences du Ghana (NASTAG), le pays compte très peu de coopératives productrices de semences, voire aucune, contrairement aux États voisins. Ceci s'explique probablement par le fait que la Loi de 2010 accorde une attention limitée au modèle des coopératives. Beaucoup d'exploitants producteurs de semences ont un statut individuel, et ont conclu des contrats de plantations satellites avec des entreprises locales. Ces paysans peuvent adhérer à l'Association des producteurs de semences du Ghana (SEEDPAG) et à l'Association des fermiers paysans du Ghana (PFAG). Ces organisations sont susceptibles de soutenir le développement du modèle des coopératives dans le pays.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
SEEDPAG	197		Maïs Riz Soja Niébé Sorgho Arachide		●	●	National	200 000
PFAG	38 740				●	●	National	38 740

1 Association des producteurs de semences du Ghana (SEEDPAG)

La SEEDPAG a été créée en 2009 et propose une plateforme pour l'interaction et l'échange d'informations entre les producteurs de semences recensés au Ghana. Elle organise des programmes de formation et des activités de développement des capacités pour ses adhérents. En 2016, seules 14 des 197 membres étaient des femmes. Après un contrat de plantation satellite, certains membres créent leur propre entreprise et adhèrent à la NASTAG à titre individuel (32 cas en 2017). Les membres de la SEEDPAG produisent des semences certifiées ou du matériel de multiplication pour des cultures comme le maïs, le riz, le soja, le niébé, le sorgho, l'arachide, le manioc, le mil et le haricot. La majeure partie des semences de base est fournie par le Comité de développement des céréales et des légumineuses du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture.

2 Association des fermiers paysans du Ghana (PFAG)

La PFAG a été créée en 2005 avec le soutien d'Oxfam. L'organisation veut défendre les intérêts des paysans et leur propose des services de développement des capacités, y compris des programmes ciblant spécifiquement les femmes. La PFAG compte 1 511 organisations paysannes membres au total et 37 740 membres individuels. La majorité des membres se trouvent dans la région de Brong Ahafo. Environ 98 % d'entre eux utilisent les semences qu'ils ont récupérées eux-mêmes. Un petit groupe de membres d'Ashaiman, de Hohoe, de Tono et de Garu Tempaani produisent des semences. Quelques-uns produisent également des semences qu'ils distribuent en dehors de leur région, par exemple le représentant de la PFAG dans la région de la Volta.

7.9 Guinée



Coopératives productrices de semences en Guinée

Comme dans d'autres pays de la région, le taux d'utilisation de semences de qualité en Guinée est faible, puisqu'il représente environ 10 % des semences totales, le reste étant issu du secteur informel. Diverses mesures et instruments législatifs ont été adoptés dans le pays pour promouvoir les semences de qualité, mais certains n'ont pas encore été entièrement mis en œuvre. Ainsi, le comité national des semences reste à créer. Toutefois, le gouvernement intervient dans la distribution de semences par l'intermédiaire de l'IRAG, l'Institut de recherche agronomique. Avec la FAO, et le CILSS, la Guinée prépare un catalogue national des variétés et une politique globale relative aux semences. Les semences de prébase et les semences de base sont produites par l'IRAG. Les coopératives productrices de semences les reçoivent et produisent à leur tour des semences certifiées. Ainsi, les organismes publics sont actuellement chargés de produire les semences de base et le secteur privé, y compris les coopératives, ne peut produire de semences certifiées que sous la supervision des autorités et avec leur approbation. La plupart des paysans guinéens sont membres d'une coopérative ou d'une organisation d'exploitants. Celles-ci sont souvent appuyées par des projets et programmes publics et supervisées par les autorités. Pourtant, la production reste faible.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Coopérative semencière de Koba	29	29	Riz		●	●	Local	458
Union des producteurs semenciers de Kindia	150	74	Riz		●	●	Local	1 350
Entreprise Guinée Semences	25	25	Maïs		●	●	Local	s. o.

1 Coopérative semencière de Koba

Cette coopérative compte 29 exploitants, dont sept sont des femmes. Ils produisent environ 50 tonnes de semences de riz par an sur 21 hectares de plantations. Avec l'aide des pouvoirs publics chinois et du FIDA, la coopérative a bénéficié de formations sur la production de riz et dispose désormais d'une unité de stockage de 800 tonnes, d'une aire de séchage et d'un puits. Ses semences sont vendues à différents projets publics et privés. Il est donc difficile de déterminer le nombre exact d'exploitants recevant les semences. À l'échelle régionale, la coopérative illustre les avantages qu'apportent l'amélioration des techniques et l'adoption de variétés améliorées. Elle est contrôlée par les autorités publiques compétentes et certifiée par le ministère de l'Agriculture.

2 Union des producteurs semenciers de Kindia

Ces dernières années, dans la région de Kindia, les organisations de petits exploitants font l'objet d'un regain d'intérêt qui a incité les paysans à régulariser leurs organisations et à créer une union afin de défendre leurs intérêts et de mieux faire face aux difficultés. L'Union de Kindia compte 150 membres qui produisent 90 tonnes de semences de riz par an sur 70 hectares. Celles-ci sont distribuées à environ 1 350 exploitants isolés. Auparavant, la Banque mondiale et le CORAF/WECARD appuyaient l'Union dans le cadre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest en fournissant des semences de qualité et en proposant des formations. L'Union propose ses services à différents projets, mais également aux acteurs privés.

3 Entreprise Guinée Semences

Rassemblant 25 techniciens agronomes, cette coopérative est la première de Guinée à se spécialiser dans la production de semences de maïs. Elle a mis au point une variété de maïs hybride référencée au niveau national. Environ 45 tonnes sont produites chaque année et distribuées à un millier d'exploitants.

7.10 Libéria



Coopératives productrices de semences au Libéria

Au Libéria, les coopératives se sont développées dans les années 1960, 1970 et 1980 avec l'essor de la Liberia Produce Marketing Cooperation (LPMC). Par la suite, les pouvoirs publics ont créé la Cooperative Development Agency (CDA) pour réguler et appuyer le développement des coopératives et de plusieurs cultures. Ainsi, les coopératives libériennes figurent parmi les rares de la région à proposer une large gamme de produits, notamment des semences de légumes. Les coopératives constituent depuis longtemps l'un des principaux moyens d'autonomisation des exploitants. Elles ont joué un rôle essentiel en permettant aux paysans d'accéder au financement, aux semences, aux outils, au marketing, au transport et au stockage. En outre, elles défendent les intérêts des exploitants au niveau national. Actuellement, il existe 75 à 80 coopératives productrices de semences au Libéria. Certaines ont un lien direct avec les entreprises semencières et les organismes publics. Bien que l'État ait encouragé le développement des coopératives, il a pris peu de mesures visant à fournir un appui financier ou technique, ou à contrôler les performances des structures. Ainsi, plusieurs coopératives se sont retrouvées à la merci d'individus qui ont pris les commandes de l'organisation et ont utilisé leur position dominante au service de leurs intérêts personnels. De nombreuses coopératives déclarent travailler avec une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) mettant en place des programmes d'épargne et de prêt destinés aux femmes.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Guma Mendi Farmers' Cooperative	3 500	s. o.	Légumes Maïs Riz Soja Niébé	●	●	●	Régional	7 000
Dokodan Cooperative	460	s. o.	Légumes Maïs Riz Soja Niébé	●	●	●	National	1 300
Gbandi Brothers Cooperative	750	s. o.	Légumes Maïs Riz Soja Niébé	●	●	●	Local	1 060

1 Guma Mendi Farmers' Cooperative

Avec ses 3 500 membres, c'est la plus grande coopérative du Libéria. Elle se situe dans le comté de Lofa, dans le nord du pays. Ses membres produisent des semences de légumes (chou, aubergine, gombo, concombre), de céréales (maïs, riz) et de légumineuses (soja, niébé). Ils se rendent régulièrement au Central Agricultural Research Institute du Libéria pour découvrir de nouvelles variétés. Des agents de vulgarisation organisent des formations sur les bonnes pratiques agricoles. La coopérative travaille également avec les entreprises de cacao et de café, et a participé à l'introduction de la nouvelle variété de cacao « Mercedes ». La structure distribue ses semences uniquement dans sa région, et déclare les vendre à plus de 7 000 exploitants.

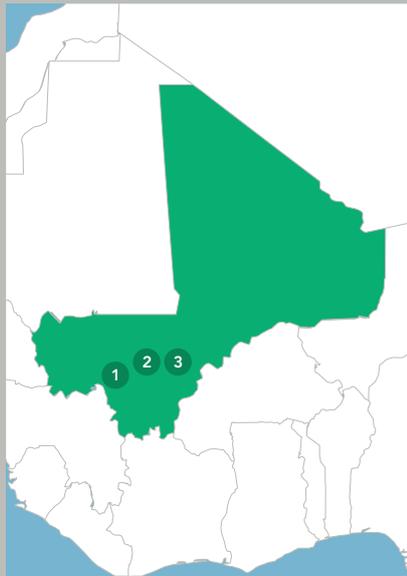
2 Dokodan Cooperative

Les 460 membres de la Dokodan Cooperative vivent dans le comté de Nimba, au nord-est du pays, et produisent des semences de légumes (gombo), de céréales (maïs, riz) et de légumineuses (soja, niébé). La coopérative participe à l'introduction d'une nouvelle variété de riz mise au point par AfricaRice. Comme les autres coopératives du Libéria, Dokodan travaille avec le Central Agricultural Research Institute et propose des formations à ses membres. La coopérative indique qu'elle ne distribue ses semences que dans un rayon de 10 km. Cependant, grâce à des partenariats avec des entreprises semencières locales telles que Arfay Farm Seed Company et Green Star Seed Company, ses semences parviennent également à des exploitants plus éloignés.

3 Gbandi Brothers Cooperative

Également située dans le comté de Lofa, cette coopérative productrice de semences qui compte 750 membres est l'une des rares à distribuer ses semences en dehors des frontières nationales. Grâce à des points de distribution situés le long de la frontière avec la Sierra Leone, les paysans de ce pays ont également accès aux semences de la coopérative. C'est aussi l'une des rares coopératives à collaborer avec une entreprise semencière internationale, à savoir BRAC du Bangladesh. La coopérative a participé à la mise sur le marché de deux variétés de riz d'AfricaSeeds : NERICA L19 et Suakoko 8.

7.11 Mali



Coopératives productrices de semences au Mali

Bien que le secteur semencier informel reste prédominant au Mali, les sécheresses récurrentes et la modernisation de l'agriculture incitent de plus en plus les exploitants à utiliser des semences de qualité. Depuis 2002, un certain nombre d'ONG et de petits exploitants producteurs de semences sont apparus. Ces organisations sont souvent membres d'une association centrale plus importante, telle que l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), qui assure leur coordination et défend leurs intérêts au niveau national. Alors que le secteur semencier du Mali, qui était réglementé par les pouvoirs publics, adopte une structure plus libérale dans laquelle les entreprises semencières privées jouent un rôle plus important, différents types de coopératives productrices de semences assurent elles aussi une mission essentielle au sein de la chaîne d'approvisionnement en semences. Les coopératives produisent des semences certifiées, tandis que les organisations supervisent la commercialisation. Oxfam et l'AOPP rencontrent les exploitants pour comprendre leurs besoins en matière de variétés améliorées. Ils identifient les zones climatiques locales et sélectionnent les variétés adaptées des instituts de recherche. Les coopératives jouent alors le rôle de multiplicateurs de ces semences de qualité afin d'approvisionner les marchés locaux. L'AOPP prend en charge le coût de la certification et de la distribution des semences certifiées. Voilà comment les organisations de petits exploitants jouent un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement des semences au Mali.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
COOPROSEM	87	45	Sorgho Maïs Arachide Niébé	●	●	●	National	650
ULPC	1 074	55	Sorgho Maïs Arachide Niébé Sésame Soja	●	●	●	National	905
Coopérative Sikolokoloton	40	40	Millet Sorgho Maïs Niébé		●	●	National	2 000

1 Coopérative pour la promotion de la filière semencière du Mandé (COOPROSEM)

La COOPROSEM, dont environ la moitié des 90 membres consacre son activité aux semences, produit des variétés à pollinisation libre et des semences hybrides de sorgho, de maïs, d'arachide et de niébé. Elle a produit environ 32 tonnes de semences en 2017. La coopérative collabore avec l'ICRISAT sur les tests de variétés et coopère avec l'entreprise semencière Faso Kaba pour les approvisionnements et les ventes, distribuant ainsi ses produits à l'échelle locale et nationale. De plus, elle organise régulièrement des séances de formation sur des sujets tels que les bonnes pratiques agricoles, la production et la certification des semences, leur stockage et leur conservation. Pour la production de semences d'arachide, la COOPROSEM cible spécifiquement les femmes. Elle utilise également divers moyens de communication (vidéos, affiches, site Web, radio) pour informer les producteurs sur les nouvelles variétés.

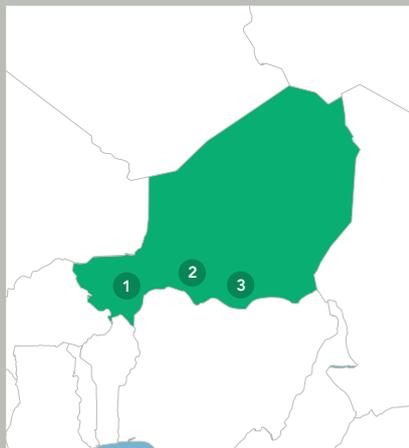
2 Union locale des producteurs de céréales (ULPC) de Dioïla

L'ULPC est une organisation centrale créée en 2001. Elle regroupe 43 coopératives représentant 1 074 producteurs, dont la moitié sont des femmes. Bénéficiant d'un statut officiel, elle fonctionne sur la base de la solidarité entre les membres et respecte les principes d'une coopérative (gouvernance démocratique, équité dans le partage des bénéfices, formation et coopération, etc.). Environ 905 exploitants bénéficient des services de la coopérative. L'ULPC produit des semences et des cultures commerciales à grande échelle. Elle œuvre également pour l'amélioration des variétés et pour l'innovation agricole. Elle participe à l'approvisionnement en intrants et à la mise en place d'un programme de garantie. L'ULPC dispose de sept magasins locaux, bien que ses semences soient également distribuées à l'échelle nationale. Sur les 32 tonnes de semences produites, 25 sont commercialisées. De plus, l'ULPC collabore avec des entreprises semencières et des instituts de recherche.

3 Coopérative Sikolokoloton

Sikolokoloton regroupe 40 producteurs dont les semences sont distribuées à 2 000 exploitants. Elle achète les semences de base pour ses membres, accompagne la certification, donne des conseils en matière de production, de stockage et de marketing, et facilite le microfinancement. Elle collabore avec la station de recherche agronomique de Cinzana, et distribue ses semences à l'échelle locale. Elle collabore également avec des entreprises semencières et des ONG. C'est l'une des rares coopératives productrices de semences à disposer d'une unité de transformation des semences.

7.12 Niger



Coopératives productrices de semences au Niger

Ces dernières années, le secteur semencier du Niger a connu un essor des acteurs privés se chargeant de la production de semences de qualité et de l'approvisionnement des exploitants. Cette évolution a été rendue possible par un environnement institutionnel et réglementaire de plus en plus favorable. La Politique semencière nationale, adoptée en 2013, clarifie le rôle de chaque acteur dans la chaîne de valeur des semences et confère aux coopératives productrices de semences les mêmes droits et obligations qu'aux entreprises semencières. Les coopératives productrices de semences représentent la base du secteur semencier privé. L'Association des producteurs privés de semences du Niger (APPSN) a été créée en 1999 et regroupe exclusivement des organisations de nature associative ou coopérative. Grâce à l'amélioration du cadre réglementaire, les premières entreprises semencières privées ont été créées, essentiellement par des organisations membres de l'APPSN. En 2017, le Niger comptait environ 65 coopératives productrices et multiplicatrices de semences actives.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Union Madda Ben de Falwel	3 167	170	Millet Niébé Arachide	●	●	●	National	7 000
OP Yada Iri de Chadakori	s. o.	60	Millet Sésame Arachide Sorgho	●	●	●	Régional	400
CPS IRI de Magaria	133	133	Millet Niébé Arachide Sorgho	●	●	●	Régional	2 800

1 Union Madda Ben de Falwel

Madda Ben a été fondée en 2000. Il s'agit d'une union d'organisations de producteurs (OP) située dans la ville de Falwel, et composée de 69 groupes issus de 46 villages. L'Union dispose de ses propres points de distribution dans la région. C'est probablement l'une des rares coopératives à pouvoir se vanter d'avoir donné son nom à une variété de semences de l'ICRISAT. Cela montre l'importance de sa collaboration avec le programme de sélection du mil de l'Institut. Les membres de Madda Ben collaborent avec l'ICRISAT pour la sélection participative des variétés, les tests des variétés et les démonstrations dans les champs-écoles, mais ils produisent également des semences de base pour l'Unité semences de l'Institut de recherche. Quatre nouvelles variétés de mil ont pour l'instant été introduites grâce à cette coopération. Madda Ben est membre de Mooriben, une fédération d'unions de paysans. Grâce à des partenariats établis avec l'ICRISAT et Mooriben, mais aussi grâce à des contrats de plantations satellites conclus avec trois entreprises semencières, les semences certifiées de Madda Ben sont distribuées aux exploitants de tout le pays.

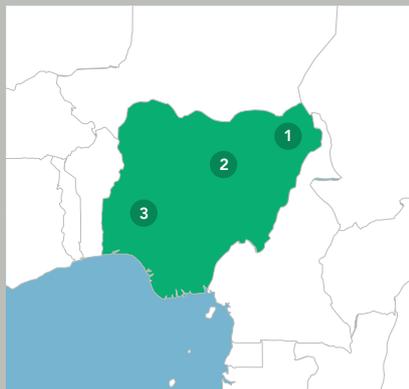
2 Organisation de producteurs Yada Iri de Chadakori

Située dans la région de Maradi, Yada Iri a été officiellement reconnue comme producteur de semences en 2006. Ses 60 membres semenciers produisent en moyenne 90 tonnes de semences par an distribuées à l'échelle nationale grâce à des partenariats avec la FAO et la Ferme semencière Amaté (FESA). Les contrats annuels conclus avec la FESA garantissent la vente d'une grande partie de la production, et permettent aux membres d'accéder à des intrants et à des activités de développement des capacités. Avec la FESA et l'Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN), Yada Iri participe à des tests de variétés multi-locaux. Bien que la coopérative mette essentiellement l'accent sur la production de variétés améliorées de niébé et de mil pour le marché national, elle cultive également des variétés de mil et d'arachide destinées à sa propre région.

3 Coopérative de production de semences (CPS) IRI de Magaria

La CPS IRI se situe à Angoul Gamdji, dans la région de Zinder, où se trouve également le Centre régional de multiplication des semences (CRMS). Grâce à cette proximité, la coopérative profite des installations du CRMS pour le triage, le conditionnement et le stockage des semences, et fait appel au personnel technique du Centre pour la supervision de la production des semences. La coopérative a été officiellement reconnue comme producteur de semences en 2010. À l'époque, elle regroupait 70 membres. Aujourd'hui, elle compte 133 membres producteurs de semences. Elle coopère avec différents instituts de recherche tels que l'INRAN, l'ICRISAT et l'IITA pour la sélection et les tests de variétés. Elle est spécialisée dans la production de variétés améliorées de mil, de niébé, de sorgho et d'arachide. Ses semences sont vendues dans les villages voisins, mais elle a également conclu des contrats de multiplication avec la FAO et le PAM. La coopérative produit en moyenne 200 tonnes de semences par an.

7.13 Nigéria



Coopératives productrices de semences au Nigéria

Une enquête réalisée en 2016 par le Conseil national des semences agricoles (NASC) a établi que 24 % des semences étaient fournies par le secteur formel au Nigéria. Ainsi, le secteur informel répond à 76 % des besoins en semences des paysans. L'étude a identifié un total de 560 groupes d'exploitants réalisant des activités de production de semences, mais non inscrits auprès du NASC en tant qu'entité productrice de semences. À ce jour, seules quelques coopératives ont été officiellement reconnues comme producteurs de semences.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Jirkur Seed Cooperative Society	200	200	Maïs Sorgho Riz		●	●	Régional	s. o.
Badala Azare Farmers' Cooperative Society	s. o.	250	Maïs Sorgho Millet Riz		●	●	Régional	s. o.
AGAN	s. o.	50	Maïs Sorgho Riz		●	●	Régional	5 000

1 Jirkur Seed Cooperative Society

Jirkur Seed Cooperative Society a été créée par un groupe de producteurs de semences communautaires de l'État de Borno afin de continuer à assurer un approvisionnement durable en semences de qualité dans la région alors qu'un projet financé par l'IITA avait pris fin. La société a été officiellement immatriculée auprès du ministère des Coopératives de l'État de Borno en 2008, auprès du NASC en 2010, et auprès de la Commission des affaires commerciales en 2014. Composée au départ de 10 membres, elle en compte désormais 200. Sa production de semences de maïs, de riz, de soja, de niébé et d'arachide est également passée de 50 tonnes à 1 000 tonnes par an. Le NASC certifie et approuve la qualité des semences produites et distribuées aux exploitants, et apporte une aide en matière de développement des capacités.

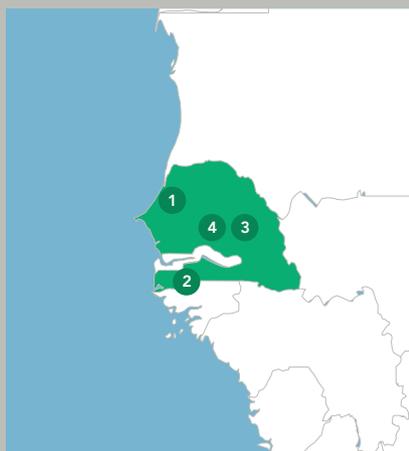
2 Badala Azare Farmers' Cooperative Society

D'après l'enquête réalisée en 2016, il s'agit de la plus importante coopérative productrice de semences, puisqu'elle compte 250 membres. Avec Jirkur Seed Cooperative Society, c'est la seule coopérative officiellement reconnue comme producteur de semences. Elle est présente dans le nord-ouest, le centre nord et le nord-est du Nigéria. Les activités de production de semences sont axées sur quatre grandes cultures : le riz, le maïs, le sorgho et le mil. La coopérative estime sa production totale de semences à 400 tonnes par an.

3 Agriculture Graduates Association of Nigeria (AGAN)

L'AGAN a entamé les démarches pour être agréée par le secteur semencier formel. L'association a été créée dans le but d'inciter les jeunes diplômés à jouer un rôle moteur dans le développement d'une agriculture durable au Nigéria. Bien que l'AGAN soit une association nationale, la plupart de ses activités (services de vulgarisation, système communautaire de production de semences, location d'équipements au sein de la communauté et programmes d'agriculture commerciale) sont mises en œuvre dans l'État de Niger. L'AGAN a mobilisé plus de 500 jeunes paysans et 50 membres professionnels au sein d'un système communautaire de production de semences. L'AGAN est en contact avec les instituts de recherche nationaux et internationaux pour obtenir ses plants de base. Les cultures concernées sont notamment le riz, le sorgho, le maïs (provitamine A), le manioc et le palmier à huile.

7.14 Sénégal



Coopératives productrices de semences au Sénégal

Au Sénégal, les coopératives agricoles sont regroupées au sein de deux grandes organisations faitières : L'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB) et le Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (RESOPP). L'ASPRODEB est le réseau le plus important. Il a créé 34 coopératives productrices de semences dans l'ensemble du pays. En décembre 2009, ces coopératives ont été regroupées pour former le Réseau national des coopératives de producteurs de semence (RNCPS). Le siège du réseau se trouve à Kaffrine, au centre du pays. Le RESOPP, dont le siège se trouve à Thiès, a également créé une dizaine de coopératives productrices de semences dans tout le Sénégal. Ces deux organisations centrales sont administrées par une assemblée générale composée de représentants de ses coopératives membres. Il existe toutefois une différence : les coopératives membres de l'ASPRODEB embauchent le personnel technique de l'organisation centrale et payent elles-mêmes ce service, tandis que les équipes d'appui technique du RESOPP sont rémunérées par l'organisation.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
COOPAKEL	5 127	450-500	Nièbé Millet Sorgho Arachide	●	●	●	Local	2 650
COOPAD	5 212	45-75	Maïs Riz Arachide Fonio Sorgho	●	●	●	Local	1 985
Coopérative de Kahi	800	800	Arachide Sorgho Millet Maïs	●	●	●	Régional	s. o.
Coopérative de Paoskoto	794	794	Arachide Maïs	●	●	●	Régional	s. o.

1 Coopérative agricole de Kelle Guèye (COOPAKEL)

Forte de plus de 5 000 membres, la COOPAKEL figure parmi les plus importantes coopératives d'exploitants au Sénégal. Entre 450 et 500 membres participent à la production de semences, notamment des semences de nièbé, de mil, de sorgho et d'arachide. Les membres bénéficient de services tels que l'accès au microfinancement et à la formation. La coopérative a été créée en 2002, et officiellement reconnue en 2004. Comme d'autres coopératives du RNCPS, la COOPAKEL a bénéficié d'un partenariat avec l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) pour l'adoption de variétés d'arachide et la promotion d'hybrides de maïs.

2 Coopérative agricole de Diendé (COOPAD)

Les activités de production de semences de la COOPAD sont axées sur le maïs, le riz, l'arachide, le fonio et le sorgho. La coopérative compte plus de 5 000 membres, mais seuls 45 à 75 d'entre eux se consacrent à la production de semences. Les membres bénéficient notamment de services de microfinancement et de formation. La coopérative a été créée en 2007, et officiellement reconnue en 2008. Depuis 2008, les coopératives du RNCPS ont établi une relation commerciale avec la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) qui propose des crédits aux producteurs de semences.

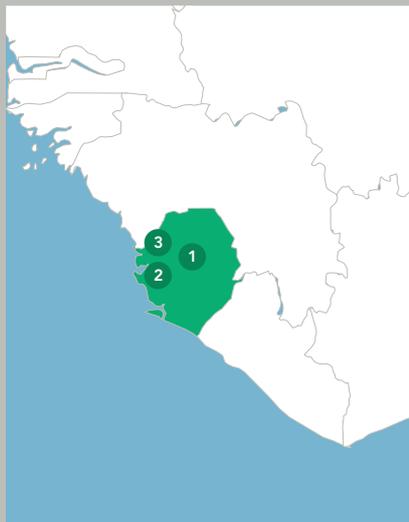
3 Coopérative de Kahi

La Coopérative de Kahi compterait près de 800 membres producteurs de semences. La plupart axent leur production sur l'arachide, un quart se consacrent au riz et au maïs. En collaboration avec l'Office chérifien des phosphates (OCP) du Maroc, la coopérative dresse une carte de la fertilité des sols afin de mettre au point des doses d'engrais personnalisées pour les parcelles destinées à la production de semences d'arachide. La coopérative a été créée en 2007, et officiellement reconnue en 2009.

4 Coopérative de Paoskoto

Fondée en 2007 et officiellement reconnue en 2009, Paoskoto compte 800 membres producteurs de semences d'arachide et de maïs. En collaboration avec la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS), les coopératives de Paoskoto et de Kahi proposent des produits d'assurance à leurs membres. Paoskoto organise également des formations à l'entrepreneuriat pour les femmes, en coopération avec l'UPA DI Canada.

7.15 Sierra Leone



Coopératives productrices de semences au Sierra Leone

Les coopératives productrices de semences sont officiellement reconnues comme un sous-secteur essentiel du secteur semencier formel en Sierra Leone. En 2018, 20 coopératives sont immatriculées et supervisées par l'Agence de certification des semences de Sierra Leone (SLeSCA). Une part importante des coopératives productrices de semences (12, soit 60 %) se trouve dans la région du nord-ouest, près du Centre de recherche agricole de Rokupr et du Programme de multiplication des semences. Grâce à l'aide d'organisations telles que l'Agence de promotion des coopératives, le ministère de l'Agriculture, les institutions de recherche et les ONG, le nombre de coopératives productrices de semences augmente. Toutefois, le nombre de membres reste relativement faible, puisque la SLeSCA conseille aux coopératives d'éviter d'avoir trop de membres aux parcelles non regroupées, car le contrôle de la qualité est alors plus difficile. Les coopératives produisent des semences certifiées comme les y autorise la législation du pays. Les semences de prébase et les semences de base sont produites respectivement par l'Institut de recherche agricole de la Sierra Leone (SLARI) et le Programme de multiplication des semences. L'Agence de certification des semences inspecte les champs de production et teste les lots de semences des coopératives avant leur plantation, leur distribution et/ou leur commercialisation.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Kamuyu Agribusiness Centre	150	150	Riz Manioc Sorgho Arachide Légumes		●	●	Régional	1 500
Feika Women Farmers' Association	148	148	Riz Sorgho Manioc Arachide Légumes	●	●	●	Régional	1 150
Tekelaneh Farmers' Association	132	132	Riz Arachide Manioc Sorgho Pois d'Angole Légumes	●	●	●	Régional	1 122

1 Kamuyu Agribusiness Centre

Cette coopérative communautaire produit et commercialise des semences de riz, de manioc, de légumes, de sorgho et d'arachide. Établi dans le district de Karene, Kamuyu Agribusiness Centre se développe activement dans le district voisin de Bombali où il gère un réseau d'agents de distribution, et dans le district de Port Loko grâce à un programme de plantations satellites. La coopérative a mis en œuvre un programme axé spécifiquement sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes paysans dans des domaines allant de la nutrition à l'hygiène en passant par la sécurité alimentaire, les pratiques agricoles et le développement des capacités des acheteurs de semences.

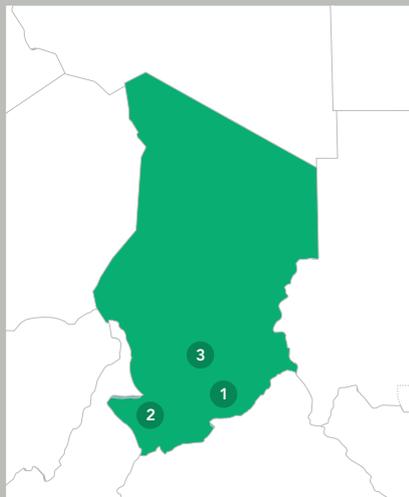
2 Feika Women Farmers Association

Feika Women Farmers Association est également une coopérative communautaire qui produit et commercialise des semences de céréales (riz, sorgho), de racines et de tubercules (manioc), d'arachide, de palmier à huile et de légumes. La coopérative est située dans le district de Kambia (région du nord-ouest), mais est également présente dans les districts voisins de Karene et de Port Loko. La coopérative produit des semences pour des ONG locales et internationales, mais elle distribue également ses produits aux communautés agricoles et aux autres exploitants de sa région. Elle se distingue par un comité composé de quatre membres qui s'occupe de la qualité des semences. Celui-ci a été mis en place par des agents de vulgarisation travaillant au Centre de recherche agricole de Rokupr.

3 Tekelaneh Farmers Association

Tekelaneh Farmers Association est une coopérative située à Rokupr, dans le district de Kambia (région du nord-ouest). Elle produit, transforme, commercialise et distribue des semences de qualité pour le riz, l'arachide, le manioc, le sorgho, le pois d'Angole, le palmier à huile et les légumes. La coopérative cultive 37 hectares en haute terre et 34 hectares en plaine pour la production de semences. Elle participe également à un programme de plantations satellites dans le cadre duquel la plus grande partie des semences sont produites. Tekelaneh Farmers Association est en lien avec l'unité de sélection du SLARI pour la sélection participative de nouvelles variétés et les tests de germination et de taux d'humidité pour l'assurance qualité.

7.16 Tchad



Coopératives productrices de semences au Tchad

Au Tchad, les coopératives ont d'abord été créées par les pouvoirs publics et étaient gérées comme des organismes publics. Ces coopératives n'ont pas réussi à croître de manière durable en raison de l'absence de volonté de leurs membres et de l'ingérence du gouvernement. Toutefois, la récente réorganisation du secteur semencier national a favorisé la création de coopératives productrices de semences. Beaucoup d'entre elles ont été établies après la mise en œuvre de projets de développement et l'organisation de formations. En plus de leur production vivrière habituelle, les coopératives produisent des semences qui sont d'abord distribuées localement, puis vendues aux ONG ou aux programmes de développement. Bien qu'elles soient productives, de nombreuses coopératives ne disposent pas de circuits commerciaux adaptés.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
BELACD	s. o.	75	Maïs Sorgho Arachide		●	●	National	5 000
Coopérative Zlaptou	2 160	s. o.	Riz		●	●	National	10 000
APDI	s. o.	22	Maïs Sorgho Niébé Sésame		●	●	Local	5 000

1 Bureau d'études et de liaison d'actions caritatives et de développement (BELACD)

L'évolution du BELACD constitue un exemple de la nature parfois dynamique des coopératives, puisque l'organisme pourrait bientôt devenir une ONG. Bénéficiant d'un statut officiel auprès des pouvoirs publics, le BELACD dispose d'une équipe de techniciens et d'un conseil d'administration. Il organise des réunions dans des fermes pilotes et collabore avec les instituts de recherche nationaux. La coopérative propose des outils et des conseils à ses membres. Sa gamme est complétée par des plants de manguiers, de citronniers et d'autres arbres fruitiers. Les semences sont généralement vendues directement aux paysans locaux, à la ferme. La production de semences de la coopérative peut être distribuée à l'échelle nationale lorsque les ONG achètent des semences pour les redistribuer, mais d'après la coopérative, ces demandes sont irrégulières. On estime qu'environ 5 000 exploitants ont accès aux semences produites.

2 Coopérative Zlaptou

Cette coopérative compte 2 160 membres. Elle n'emploie pas de personnel technique, et les exploitants doivent donc s'occuper eux-mêmes des 42 hectares de rizière. Les 72 tonnes de semences produites sont distribuées à l'échelle nationale. En plus des semences, la coopérative produit des cultures vivrières. Elle a acheté certains équipements agricoles essentiels, contribuant ainsi à la professionnalisation de l'activité. La location des équipements aux producteurs lui permet également de compléter ses revenus.

3 Association pour la promotion du développement intégré (APDI)

Cette coopérative s'est donnée pour mission de lutter contre l'insécurité alimentaire dans la région du Moyen-Chari. Vingt-deux de ses membres se consacrent à la production de semences qui, selon les estimations, sont distribuées à 5 000 exploitants. Officiellement reconnue par les autorités, l'APDI dispose d'une équipe technique formée. Elle collabore avec l'Institut tchadien de recherche agricole pour le développement (ITRAD) afin d'introduire de nouvelles variétés adaptées aux conditions climatiques de la région. À l'avenir, elle prévoit de produire des semences de légumes. Elle est actuellement présente au niveau local, mais devrait étendre ses activités à l'échelle régionale.

7.17 Togo



Coopératives productrices de semences au Togo

Au Togo, les coopératives productrices de semences rassemblent de petits producteurs individuels actionnaires de la structure. La création de coopératives a été stimulée par l'adoption de l'Acte uniforme de 2010 de l'OHADA relatif. Actuellement, il existe environ 20 coopératives productrices de semences ou associations communautaires produisant des semences dans le pays, dont 10 sont immatriculées et bénéficient d'un statut officiel. Leurs membres produisent des semences certifiées et les acheminent vers un point de collecte central afin qu'elles soient vendues en gros. Les modèles d'activité utilisés sont en grande partie embryonnaires. Les semences sont achetées auprès de l'institut de recherche national, mais la sélection et les tests participatifs sont impossibles. De nombreuses coopératives ont du mal à vendre l'ensemble de leur production et ne disposent d'aucun plan marketing pour remédier à cette situation.

Nom	Nbr de membres	Nbr de producteurs de semences	Cultures	Modèle d'activité			Rayonnement	Nbr d'exploitants recevant les semences
				Tests, sélection de variétés	Production	Distribution		
Société coopérative Savana Semence	118	118	Maïs Riz Soja Sorgho Arachide		●	●	National	300
Société coopérative DAVEZI	38	38	Soja		●		National	1 500
Société coopérative OTISSAN	22	22	Maïs Riz Soja Niébé		●	●	National	1 300

1 Société coopérative Savana Semence

Savana Semence a été créée en 2010 et immatriculée en 2012. Elle se trouve dans la ville de Dapaong, dans la région septentrionale des Savanes. Sur les 118 membres, un tiers sont des femmes. Ils produisent quatre variétés de semences de maïs, deux variétés de semences de riz, et une variété de semences de soja, de sorgho et d'arachide. Les semences sont achetées auprès de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), bien qu'aucun partenariat n'existe en matière de tests et de sélection. La coopérative ne dispose pas de personnel technique, et fait donc appel aux inspecteurs des semences de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT). Elle utilise WhatsApp et le site Web wasix.net (plateforme d'échanges d'informations sur les semences en Afrique de l'Ouest) pour encourager l'adoption des semences. Une partie de ses semences sont distribuées au programme ESOP initié par le Centre international de développement et de recherche (CIDR), un organisme français.

2 Société coopérative DAVEZI

Regroupant environ 40 membres, DAVEZI produit des semences de soja certifiées dans le cadre d'un contrat conclu avec une entreprise de transformation du soja appelée Soja Nyo. Soja Nyo distribue les semences certifiées aux 1 500 cultivateurs travaillant pour elle. Le contrat garantit à la coopérative que Soja Nyo achètera sa production. L'accès aux intrants et au crédit est également garanti. DAVEZI a obtenu le statut officiel de producteur de semences en 2013, et se trouve dans le village de Koussountou (région centrale).

3 Société coopérative OTISSAN

OTISSAN est une coopérative regroupant 22 membres et située dans la ville d'Atakpamé, dans la région des plateaux. Ses semences sont distribuées à environ 1 300 exploitants dans la région et en dehors. Il semblerait qu'elle ait installé des points de vente pour les semences dans les villages via des distributeurs formés, même si elle indique avoir du mal à vendre l'ensemble de sa production. La coopérative produit une variété de maïs, de riz et de soja, et deux variétés de niébé. Comme les deux autres coopératives du pays, elle achète ses semences de base à l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA), et bénéficie de l'appui technique de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT).

Mentions légales

Le présent rapport est le fruit d'un projet collaboratif regroupant de nombreux acteurs. À ce titre, les interprétations et les conclusions qu'il contient ne reflètent pas nécessairement l'avis de toutes les parties prenantes ou des organismes qu'elles représentent. Le présent rapport a été établi pour information uniquement ; il n'est en aucun cas conçu comme un support de promotion. Il ne constitue ni une offre ni une incitation à l'achat ou à la vente de produits financiers. Le présent rapport n'entend fournir aucun conseil comptable, juridique ou fiscal, ni aucune recommandation d'investissement. Si les données sur lesquelles il se fonde sont réputées fiables, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité ou à leur véracité.

Droits d'auteur

Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduite de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite de la Fondation Access to Seeds.

Référence bibliographique

Foundation Access to Seeds, 2018. *L'Essor des Coopératives Productrices de Semences en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale*. Access to Seeds Foundation, Amsterdam, Pays-Bas.

Auteurs

Yacouba Diallo
Timothée Pasqualini
Ido Verhagen

Direction de la publication

Cecily Layzell, Amsterdam, Pays-Bas

Traduction

Séverine Renaux

Graphisme

Kummer & Herrman, Utrecht, Pays-Bas

Fondation Access to Seeds

Mauritskade 63, 1092 AD
Amsterdam, Pays-Bas
Internet : www.accesstoseeds.org
E-mail : info@accesstoseeds.org
Tél. : +31 8 53 03 29 32

La Fondation Access to Seeds est financée par la Fondation Bill & Melinda Gates, le ministère néerlandais des Affaires étrangères et AgriCord. Elle a reçu des financements spécifiques de l'Agence française de développement (AFD) pour cette étude sur les coopératives.



Access to Seeds
Index



Bridging the gap between the
world's leading seed companies
and the smallholder farmer